

# DOCUMENT DE RÉFÉRENCE CATEC®



---

Ce travail a débuté à l'initiative de l'INRS et du Réseau Prévention – Assurance Maladie – Risques professionnels, sollicités par les professionnels du domaine de l'Eau et de l'Assainissement.

---

Ce document présente le dispositif de formation à destination des entreprises, collectivités, organismes de formation concernés par les interventions en espaces confinés dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement.

# SOMMAIRE

|  |           |
|--|-----------|
| SOMMAIRE.....  | 3         |
| <b>I. ENJEUX.....</b>  | <b>4</b>  |
| A. LE CONTEXTE DES INTERVENTIONS DANS LES OUVRAGES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT .....   | 4         |
| B. LES RISQUES PROFESSIONNELS : ACCIDENTS ET MALADIES PROFESSIONNELLES .....         | 4         |
| C. UN LEVIER MAJEUR DE LA PREVENTION DES RISQUES : LA FORMATION DES OPERATEURS ..... | 5         |
| 1 / Les aspects réglementaires .....   | 5         |
| 2 / La nécessité de créer une culture commune .....                                  | 6         |
| 3 / Un socle commun de compétences : le CATEC®.....                                  | 7         |
| <b>II. LE DISPOSITIF CATEC® : UNE RÉPONSE FORMATION ADAPTÉE .....</b>                | <b>8</b>  |
| A. LA PREVENTION : ACTIVITE INTEGREE AUX METIERS DES PROFESSIONNELS DU SECTEUR.....  | 8         |
| 1 / L'activité de surveillance à l'extérieur de l'espace confiné .....               | 9         |
| 2 / Les activités d'accès et d'intervention en espace confiné.....                   | 10        |
| 3 / L'activité d'accompagnement en espaces confinés .....                            | 12        |
| B. DE NOUVELLES COMPETENCES A DEVELOPPER.....  | 15        |
| C. DES COMPETENCES EVALUEES ET CERTIFIEES .....                                      | 16        |
| D. MODALITES D'ORGANISATION DE LA FORMATION .....                                    | 17        |
| E. LES FORMATEURS CATEC® .....   | 17        |
| F. LES PREREQUIS DES FORMATIONS CATEC®.....  | 18        |
| G. LES RUBANS PEDAGOGIQUES DES FORMATIONS CATEC®.....                                | 21        |
| 1 / Formation des surveillants et des intervenants.....                              | 21        |
| 2 / Formation des accompagnateurs .....  | 22        |
| 3 / Formation au renouvellement et formation continue CATEC®.....                    | 22        |
| <b>III. DÉPLOIEMENT DE LA FORMATION .....</b>  | <b>23</b> |
| A. DISPOSITIF DE DEMULTIPLICATION .....  | 23        |
| 1 / Objectifs.....   | 23        |
| 2 / RÔles des acteurs du dispositif.....   | 23        |
| B. ORGANISATION DU DISPOSITIF D'HABILITATION .....                                   | 26        |
| C. DISPOSITIF DE GESTION ET D'ADMINISTRATION .....                                   | 27        |
| <b>IV. ANNEXES A : CATEC® SURVEILLANT, INTERVENANT, ACCOMPAGNATEUR.....</b>          | <b>28</b> |
| A. RAPPEL DES COMPETENCES 1 A 5.....   | 28        |
| B. LE REFERENTIEL DE COMPETENCES (1 / 5) .....                                       | 29        |
| C. LE REFERENTIEL DE COMPETENCES.....  | 34        |
| 1 / Nature des Épreuves .....  | 34        |
| Nature des Épreuves suite.....   | 35        |
| Nature des Épreuves suite.....   | 36        |
| 2 / Fiches d'Évaluation.....   | 37        |
| <b>V. ANNEXES B : FORMATEUR CATEC® .....</b>   | <b>44</b> |
| A. RAPPEL DU CHAPITRE II - E .....   | 44        |
| B. ACTIVITE METIER : FORMATEUR CATEC®.....   | 45        |
| C. LE REFERENTIEL DES DOMAINES DE COMPETENCES DU FORMATEUR CATEC® .....              | 47        |
| D. LE REFERENTIEL DE CERTIFICATION .....   | 50        |
| 1 / Nature des Épreuves .....  | 50        |
| 2 / Fiches d'Évaluation du formateur catec®.....                                     | 51        |
| E. MODALITES D'ORGANISATION DE LA FORMATION DE FORMATEUR CATEC® .....                | 54        |
| F. LES PREREQUIS DES FORMATIONS DE FORMATEUR CATEC®.....                             | 55        |

## I. ENJEUX

### *A. Le contexte des interventions dans les ouvrages d'eau et d'assainissement*

La production et la distribution d'eau potable, ou la collecte et le traitement des eaux usées requièrent des infrastructures spécifiques sur un territoire géographique. Elles comprennent pour l'eau potable des installations de pompage, de traitement, de stockage puis de distribution, pour les eaux usées, des dispositifs de collecte, de transport, de stockage, de traitement puis de restitution au milieu naturel. Dans tous ces ouvrages et réseaux du territoire national, plus ou moins complexes, ramifiés, souterrains, transitent des millions de mètres cubes d'eau tous les jours. Des milliers de salariés sont concernés au quotidien par l'exploitation, l'entretien, la maintenance, le développement de ces installations, voire par la co-utilisation des infrastructures.

### *B. Les risques professionnels : Accidents et Maladies Professionnelles*

En général, les ouvrages, matériels et installations, sont propriétés des collectivités et exploités soit par ces mêmes collectivités soit par des entreprises sous contrats d'exploitation et /ou de maintenance. Les personnels, rattachés au secteur privé ou public, selon les cas, sont égoutiers, opérateurs de diverses professions, hydrauliciens, électromécaniciens, électrotechniciens, spécialistes du curage, du BTP (excavations, maçonnerie, soudure, peinture, électricité...). Des bureaux d'études, géomètres, contrôleurs, vidéastes, techniciens souhaiteront également un accès dans le cadre d'investigations spécifiques telles que : mesures de flux, études diagnostic, gestion patrimoniale, ou pour la mise en œuvre de technologies différentes (fibre optique, réseau électrique).

Les accès aux ouvrages enterrés, parfois à plusieurs mètres en dessous du niveau du sol, sont souvent positionnés sur la voie publique. Le travail, dans des conditions souvent insalubres, se mène dans des boyaux étroits et/ou bas, dans l'obscurité, l'humidité, proche d'eaux sales, dont le débit peut brutalement varier, avec la présence possible d'animaux... Les réseaux d'assainissement véhiculent des eaux usées domestiques, industrielles : avec rejets liquides ou solides, solvants, produits chlorés... Par l'intermédiaire des avaloirs, l'air ambiant peut être contaminé par les gaz d'échappements des véhicules ou des moteurs thermiques : monoxyde ou dioxyde de carbone. La présence de sulfure d'hydrogène (H<sub>2</sub>S, gaz toxique), ou de biogaz (type méthane CH<sub>4</sub>, extrêmement inflammable) est possible, fréquente, directe conséquence du développement bactérien dans des espaces humides, riches en Matières Organiques. Dans le secteur de l'eau potable, les désinfectants puissants utilisés, peuvent générer des intoxications (Chlore, Ozone, Dioxyde de chlore).

Des opérations d'intervention dans les réservoirs vidés (nettoyages, entretien...) sont menées régulièrement par les équipes.

Les accidents les plus fréquents relevés dans les activités évoquées sont attribuables aux chutes de plain pied ou de hauteur, à la manutention, à la proximité avec la circulation routière.

Ceux liés directement au confinement sont plus rares, mais provoquent détresses respiratoires, noyades... On compte malheureusement presque tous les ans des décès (intoxication par l'hydrogène sulfuré notamment).

Les statistiques d'accidents regroupées sous les identifiants NAC 41.0ZA « captage traitement et distribution de l'eau » et 3700Z « autres services d'assainissement » regroupent seulement les événements survenus pour les personnels « du domaine de l'eau et de l'assainissement » et sont donc considérées incomplètes au regard de la diversité des personnels intervenants.

La description de ces situations rencontrées régulièrement (lieux aux risques spécifiques, activités multiples, personnels rattachés à des métiers différents) conduit à proposer un dispositif de formation fondateur d'une culture commune de prévention, pour tous les acteurs concernés.

## ***C. Un levier majeur de la prévention des risques : la formation des opérateurs***

### **1 / LES ASPECTS RÉGLEMENTAIRES**

Le Code du Travail rappelle l'importance à accorder, en matière de prévention des risques, aux formations et compétences des salariés :

#### *Article L4121-1*

*L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.*

*Ces mesures comprennent :*

- 1° Des actions de prévention des risques professionnels ;*
- 2° Des actions d'information et de formation ;*
- 3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.*

*L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.*

#### *Article L4121-4*

*Lorsqu'il confie des tâches à un travailleur, l'employeur, compte tenu de la nature des activités de l'établissement, prend en considération les capacités de l'intéressé à mettre en œuvre les précautions nécessaires pour la santé et la sécurité.*

*Le Code souligne l'importance de l'harmonisation des pratiques en cas de co-activité.*

#### *Article L4121-5*

*Lorsque dans un même lieu de travail les travailleurs de plusieurs entreprises sont présents, les employeurs coopèrent à la mise en œuvre des dispositions relatives à la santé et à la sécurité au travail.*

*(Article R4512-7 sur les plans de prévention, Arrêté du 19 mars 1993, liste des travaux dangereux pour lesquels il est établi par écrit un plan de prévention – NOR : TEFT9300368A).*

## 2 / LA NÉCESSITÉ DE CRÉER UNE CULTURE COMMUNE

La CNAMTS/DRP, les services prévention des CARSAT/CRAM/CGSS et l'INRS s'emploient à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail, en développant, entre autres, les « valeurs essentielles et bonnes pratiques de prévention » issues des principes de prévention décrits dans la loi du 31 décembre 1991 (transposition de la directive cadre 89 /391/CEE du 12 juin 1989).

Le 25 Juin 2009 le CTN-C (Industries des transports, de l'Eau, du Gaz, de l'Électricité, du livre et de la Communication) a adopté la recommandation R447 « Prévention des accidents lors des travaux en espaces confinés.

Dans les publications de l'INRS, les documents suivants s'appliquent, aux espaces confinés et au domaine de l'eau et l'assainissement :

- ED 116 : Les explosimètres ;
- ED 703 : Ventilation des espaces confinés ;
- ED 6106 : Les appareils de protection respiratoire – choix et utilisation ;
- ED 894 : La détection des gaz et vapeurs dans l'atmosphère des locaux de travail ;
- ED 967 : Les espaces confinés, préconisations en vue d'assurer la sécurité et la protection de la santé des personnels d'exploitation ;
- ED 960 : Conception des usines d'eau potable ;
- ED 968 : Conception des usines d'épuration des eaux résiduaires ;
- ED 6026 : Interventions en espaces confinés dans les ouvrages d'assainissement, obligations de sécurité.
- ED 6076 : Postes de relèvement sur les réseaux d'assainissement. Conception et aménagement des situations de travail.

Les organismes, collectivités territoriales, entreprises, en charge d'interventions en espaces confinés ont déjà mis en place dans leurs organisations, des procédures et des formations pour leurs personnels. Préparer les interventions, s'entraîner, se préparer à travailler, maîtriser les conditions d'évacuation en cas d'alerte ou d'accident constituent des étapes primordiales « de gestion et de maîtrise de la prévention en Santé Sécurité au Travail».

Un manque d'harmonisation dans les pratiques peut générer un risque supplémentaire en cours d'activité et/ou en cas de recours à la sécurité civile.

Les différents acteurs ont donc besoin de disposer d'une base commune et homogène décrivant les bonnes pratiques de prévention des risques sur la santé lors des interventions dans ces espaces.

### 3 / UN SOCLE COMMUN DE COMPÉTENCES : LE CATEC®

Forts de ces constats et à partir de leurs pratiques, les acteurs du domaine de l'eau et de l'assainissement (entreprises, fédérations professionnelles, représentants de collectivités territoriales, organismes de formation), avec l'aide des services de prévention institutionnels, INRS et CARSAT/CRAM/CGSS, ont souhaité formaliser et concevoir ensemble, dans le respect des règles de prévention, le document de référence d'un dispositif de formation des personnels intervenant en espaces confinés dans les métiers de l'eau et de l'assainissement.

**Le Certificat d'Aptitude à Travailler en Espaces Confinés, CATEC®**, représente le socle commun de compétences en prévention pour les interventions en espaces confinés dans les milieux de l'eau et de l'assainissement pour les personnels habituels ou ceux qui ont, occasionnellement le besoin d'y accéder.

L'objectif de ce Document de Référence est de préciser les modalités de mise en œuvre du dispositif de formation CATEC®. Il est destiné aux entreprises, aux collectivités territoriales et aux organismes de formation concernés par les interventions réalisées en sécurité sur ces espaces confinés.

## II. LE DISPOSITIF CATEC® : UNE RÉPONSE FORMATION ADAPTÉE

Le dispositif a la volonté de répondre :

- aux besoins des employeurs (collectivités, entreprises), de renforcer et d'uniformiser les compétences nécessaires des personnels concernés par les interventions en espaces confinés ;
- aux préconisations et recommandations du réseau prévention (R447, publication ED 6026) ;
- aux exigences de la Formation Professionnelle Initiale et Continue (éligible FPC).

La construction du dispositif de formation CATEC® s'appuie sur l'analyse de l'activité réelle des salariés. Cette analyse constitue la première étape de la méthodologie en ingénierie de formation, utilisée pour la construction d'une réponse formation adaptée à la diversité des professionnels concernés.

La deuxième étape consiste en la définition des compétences nécessaires à la réalisation de cette activité professionnelle.

Le troisième volet de cette ingénierie définit les épreuves certificatives permettant d'évaluer les compétences acquises par le salarié.

### *A. La prévention : activité intégrée aux métiers des professionnels du secteur*

L'activité type de prévention des risques liés aux interventions en espaces confinés, repose sur la capacité du salarié à s'acquitter en sécurité des tâches qui lui sont confiées, en respectant la procédure de prévention des risques en espaces confinés (Recommandation R447 adoptée par le CTN – « C » le 25 Juin 2009, brochure INRS ED 6026...).

Cette aptitude ne peut être confondue avec un niveau de classification professionnelle. Elle est la reconnaissance de la maîtrise de la sécurité liée au travail en espaces confinés.

La déclinaison de cette activité en différents niveaux ne détermine en rien un ou plusieurs liens de subordination entre les différents acteurs lors d'une intervention en espace confiné. Ce sujet relève des responsabilités des entreprises et des collectivités au travers de la mise en place des procédures internes, ou de l'établissement des plans de prévention (établis pour des opérations entre une Entreprise extérieure et l'Entreprise Utilisatrice selon les articles du Code du Travail R4511-1 à 16, et de l'Arrêté du 19 mars 1993 relatif aux travaux dangereux).

Trois activités types ont été identifiées, les deux premières sont définies dans l'ED 6026 :

1. Le salarié est amené à s'acquitter de la tâche de **surveillant à l'extérieur de l'espace confiné en toute sécurité** ;
2. Le salarié est amené à s'acquitter de manière sécuritaire de la tâche d'**intervenant en espace confiné** ;
3. Le salarié est amené à s'acquitter de manière sécuritaire de la tâche d'**accompagnateur en espace confiné, de tierce personne** pour une opération ponctuelle (ou exceptionnelle).

## 1 / L'ACTIVITÉ DE SURVEILLANCE A L'EXTÉRIEUR DE L'ESPACE CONFINÉ

Le surveillant exercera son activité professionnelle à l'extérieur de l'espace confiné.

### **Il est amené à :**

#### Avant l'intervention

- avoir connaissance des procédures, plans de prévention, autorisations de travail ou permis de pénétrer, relatifs à l'intervention pour cet espace ;
- mettre en place les moyens techniques définis pour assurer la sécurité de l'intervention :
  - installer les protections autour du/des regard(s)ouvert(s) ;
  - maintenir l'ouvrage ventilé en ouvrant deux ouvertures si possible (regards, puits...), et assurer la surveillance du fonctionnement continu d'une ventilation adaptée, par soufflage (des exceptions sont admises pour certaines opérations de contrôle des réseaux visitables et pour certaines interventions ponctuelles mais sont assorties de mesures compensatoires).
- vérifier la possession des détecteurs de gaz ;
- 20 minutes après ouverture de l'ouvrage et mise en service de la ventilation forcée, vérifier la qualité de l'air selon la séquence suivante :
  - contrôler l'atmosphère de la zone à l'aide d'un détecteur de gaz, depuis la surface, en trois points (en haut, au milieu et en bas) pendant une minute au minimum pour chaque point. Si l'atmosphère intérieure est respirable et inoffensive (absence d'alarme), l'accès est considéré comme possible.
  - si le détecteur de gaz déclenche une alarme, maintenir l'aération et/ou la ventilation et attendre au moins 20 minutes supplémentaires ;
  - vérifier à nouveau la qualité de l'air avec le détecteur de gaz (absence d'alarme) en trois points comme décrit précédemment. Si l'atmosphère intérieure est respirable et inoffensive (absence d'alarme), l'accès est considéré comme possible ;
  - en cas de déclenchement d'une alarme par le détecteur, refermer l'ouvrage et alerter son employeur.

#### Pour accéder à l'espace

- s'assurer que toutes les conditions nécessaires sont bien remplies pour permettre l'entrée des coéquipiers dans l'espace confiné ;
- vérifier l'équipement du ou des coéquipiers qui ont à accéder à l'espace confiné (ensemble des moyens de protection individuelle préconisés) ;
- vérifier le bon fonctionnement des moyens de communication et connaître les codes de communication en vigueur dans l'entreprise avec l'équipe qui pénètre ;
- s'assurer, s'il faut prévenir les chutes de hauteur, que les équipements sont opérationnels ;
- mettre en place et vérifier les moyens antichute.

### Pendant l'intervention

- rester vigilant à l'extérieur de l'espace confiné (il est rigoureusement interdit pour le surveillant de pénétrer dans l'espace confiné) ;
- surveiller l'installation des protections autour des regards ouverts ;
- assurer la surveillance permanente du regard ouvert d'accès à l'espace confiné ;
- rester en permanence en contact avec la ou les personnes qui ont pénétré dans l'espace ;
- surveiller le bon fonctionnement de l'installation de ventilation ;
- assurer l'aide nécessaire à la sortie normale et prévue en fin d'intervention.

### En cas d'alarme, d'incident ou d'accident, dégradation de la situation, pour l'équipe qui a pénétré

- mettre en œuvre la procédure de secours prévue pour la situation rencontrée ;
- alerter les secours si nécessaire ;
- contribuer à l'évacuation de ses coéquipiers depuis l'extérieur de l'espace confiné ;
- prévenir l'encadrement.

## 2 / LES ACTIVITÉS D'ACCÈS ET D'INTERVENTION EN ESPACE CONFINÉ

L'opérateur qui doit intervenir en espace confiné est amené à réaliser les tâches suivantes :

### Avant l'intervention

- avoir connaissance des procédures, plans de prévention, autorisations de travail ou permis de pénétrer, relatifs à l'intervention pour cet espace ;
- mettre en place les moyens techniques définis pour assurer la sécurité de l'intervention :
  - installer les protections autour du/des regard(s) ouvert(s) ;
  - ventiler l'ouvrage en ouvrant deux accès si possible (regards, puits...), en installant une ventilation adaptée, par soufflage (des exceptions sont admises pour certaines opérations de contrôle des réseaux visitables et pour certaines interventions ponctuelles mais sont assorties de mesures compensatoires).
- vérifier la présence des détecteurs de gaz, mettre en service et vérifier le fonctionnement ;
- 20 minutes après ouverture de l'ouvrage et mise en service de la ventilation forcée, si elle a lieu, vérifier la qualité de l'air selon la séquence suivante :
  - contrôler l'atmosphère de la zone à l'aide d'un détecteur de gaz, depuis la surface, en trois points (en haut, au milieu et en bas) pendant une minute au minimum pour chaque point. Si l'atmosphère intérieure est respirable et inoffensive (absence d'alarme), l'accès est considéré comme possible ;
  - si le détecteur de gaz déclenche une alarme, maintenir l'aération et/ou la ventilation et attendre au moins 20 minutes supplémentaires ;

- vérifier à nouveau la qualité de l'air avec le détecteur de gaz (absence d'alarme) en trois points comme décrit précédemment. Si l'atmosphère intérieure est respirable et inoffensive (absence d'alarme), l'accès est considéré comme possible ;
- en cas de déclenchement d'une alarme par le détecteur, refermer l'ouvrage et alerter son employeur.

#### Avant d'accéder

- vérifier le bon fonctionnement des moyens et codes de communication avec le surveillant ;
- vérifier son équipement et ceux du ou des coéquipiers qui sont autorisés à accéder à l'espace confiné (ensemble des moyens de protection individuelle préconisés) ;
- s'assurer, s'il faut prévenir les chutes de hauteur, que les équipements sont opérationnels ;
- mettre en place et/ou vérifier les moyens antichute.

#### Conditions nécessaires pour pouvoir accéder

- la ventilation est établie depuis 20 minutes au moins ;
- le détecteur ne génère aucune alarme ;
- être autorisé à pénétrer ;
- avoir vérifié le bon fonctionnement des moyens et codes de communication avec l'équipier qui reste à l'extérieur de l'espace confiné ;
- être équipé de l'ensemble des moyens de protection individuelle préconisés dont, un appareil de protection des voies respiratoires adapté et d'un détecteur de gaz ;
- être équipé (en cas de risque de chute de hauteur) d'un harnais pouvant être accroché à dispositif d'arrêt de chute avec antichute à rappel automatique conforme à la norme EN795 ;
- l'accès à l'espace est conditionné à la présence permanente auprès de l'accès du surveillant, pendant toute la durée de l'intervention.

#### Pendant l'intervention

- respecter les mesures de prévention propres à son activité professionnelle pour les risques identifiés et évalués pour cet espace confiné ;
- être en permanence en contact avec le surveillant resté à l'extérieur ;
- vérifier régulièrement le bon fonctionnement des moyens de communication ;
- porter le détecteur de gaz en état de marche pendant tout le temps de l'intervention ;
- rester attentif aux conditions ambiantes : bruit, odeurs, niveau d'eau... ;
- signaler toute anomalie au surveillant à l'extérieur.

### Sortie de l'espace

- respecter la procédure de sortie de l'espace en synchronisation avec le surveillant.

### Si la situation se dégrade

#### **Le détecteur se met en alerte :**

- se protéger immédiatement les voies respiratoires (masque auto sauveteur...);
- évacuer calmement l'ouvrage ;
- informer ou faire informer l'encadrement.

#### **Autres cas :**

- adapter le comportement à la nature de l'événement, selon les scénarios identifiés dans les plans de prévention ou les procédures ;
- communiquer avec les autres opérateurs en cas de problème (maux de tête, nausée, malaise...);
- synchroniser l'évacuation avec le surveillant resté à l'extérieur de l'espace (avertir le surveillant et sortir de l'espace) ;
- évacuer calmement l'ouvrage ;
- informer l'encadrement.

## 3 / L'ACTIVITÉ D'ACCOMPAGNEMENT EN ESPACES CONFINÉS

L'accompagnateur exercera son activité professionnelle en espaces confinés.

### **L'accompagnateur est amené à :**

#### Avant l'intervention

- avoir connaissance des procédures, plans de prévention, autorisations de travail ou permis de pénétrer, relatifs à l'intervention, pour cet espace ;
- mettre en place les moyens techniques définis pour assurer la sécurité de l'intervention :
  - installer les protections autour du/des regard(s)ouvert(s) ;
  - ventiler l'ouvrage en ouvrant deux accès si possible (regards, puits...) et en installant une ventilation adaptée, par soufflage (des exceptions sont admises pour certaines opérations de contrôle des réseaux visitables et pour certaines interventions ponctuelles mais sont assorties de mesures compensatoires).
- vérifier la présence des détecteurs de gaz, mettre en service et vérifier le fonctionnement ;
- 20 minutes après ouverture de l'ouvrage et mise en service de la ventilation forcée, si elle a lieu, vérifier la qualité de l'air selon la séquence suivante :
  - contrôler l'atmosphère de la zone à l'aide d'un détecteur de gaz, depuis la surface, en trois points (en haut, au milieu et en bas) pendant une minute au minimum pour chaque point. Si l'atmosphère intérieure est respirable et inoffensive (absence d'alarme), l'accès est considéré comme possible ;

- si le détecteur de gaz déclenche une alarme, maintenir l'aération et/ou la ventilation et attendre au moins 20 minutes supplémentaires ;
  - vérifier à nouveau la qualité de l'air avec le détecteur de gaz (absence d'alarme) en trois points comme décrit précédemment. Si l'atmosphère intérieure est respirable et inoffensive (absence d'alarme), l'accès est considéré comme possible ;
  - en cas de déclenchement d'une alarme par le détecteur, refermer l'ouvrage et alerter son employeur.
- rappeler à la personne accompagnée les risques de l'espace considéré ;
  - expliquer les procédures et les consignes de sécurité à appliquer pour :
    - accéder à l'espace confiné ;
    - sortir de l'espace confiné ;
    - évacuer l'espace concerné en cas d'alarme, d'incident/accident.
  - expliquer l'utilisation :
    - des matériels d'accès spécifiques à cet espace ;
    - des matériels de protection respiratoire en cas de déclenchement d'une alerte gaz.
  - évaluer la capacité de la personne à respecter les consignes et explications reçues ;
  - aider la personne accompagnée à s'équiper de l'ensemble des moyens de protection individuelle préconisés (dont un appareil de protection des voies respiratoires).

#### Avant d'accéder

- vérifier le bon fonctionnement des moyens et codes de communication avec le surveillant et la personne accompagnée ;
- vérifier son équipement et celui de la personne accompagnée (ensemble des moyens de protection individuelle préconisés pour cet espace confiné) ;
- s'assurer, s'il faut prévenir les chutes de hauteur, que les équipements sont opérationnels ;
- mettre en place et/ou vérifier les moyens antichute.

#### Conditions nécessaires pour pouvoir accéder

- la ventilation est établie depuis 20 minutes au moins ;
- aucune alarme n'est générée par le détecteur ;
- être autorisé à pénétrer ;
- la personne accompagnée est autorisée à accéder à cet espace confiné (document spécifique : permis de pénétrer) à pénétrer dans l'espace confiné ;
- avoir vérifié le bon fonctionnement des moyens et codes de communication avec le surveillant qui reste à l'extérieur de l'espace confiné et la personne accompagnée ;

- être équipé ainsi que la personne accompagnée de l'ensemble des moyens de protection individuelle préconisés dont, un appareil de protection des voies respiratoires adapté et d'un détecteur de gaz ;
- être équipé, ainsi que la personne accompagnée (en cas de risque de chute de hauteur), d'un harnais à un dispositif conforme à la norme EN795 par l'intermédiaire d'un système d'arrêt de chute avec antichute à rappel automatique ;
- l'accès à l'espace est conditionné à la présence permanente du surveillant pendant toute la durée de l'intervention, à l'extérieur de l'espace, auprès de l'accès.

### Pendant l'intervention

- respecter les préventions prévues pour les risques identifiés et évalués de cet espace confiné ;
- être en permanence en contact avec le surveillant ;
- vérifier le bon fonctionnement des moyens de communication ;
- porter le détecteur de gaz en état de marche pendant tout le temps de l'intervention ;
- rester attentif aux conditions ambiantes : bruit, odeurs, niveau d'eau... ;
- signaler toute anomalie (maux de tête, nausée, malaise...) au surveillant à l'extérieur.
- rester à proximité de la personne accompagnée.

### Sortie de l'espace

- respecter la procédure de sortie de l'espace en synchronisation avec le surveillant.

### **Si la situation se dégrade :**

#### Le détecteur se met en alerte

- se protéger immédiatement les voies respiratoires (masque auto sauveteur...) ;
- aider à mettre l'appareil de protection des voies respiratoires à la personne accompagnée ;
- évacuer calmement l'ouvrage ;
- informer l'encadrement.

#### Autres cas

- adapter le comportement à la nature de l'événement, selon les scénarios identifiés dans les plans de prévention ou les procédures,
- synchroniser l'évacuation avec le surveillant resté à l'extérieur de l'espace ;
- assurer la sécurité et l'évacuation de la personne accompagnée ;
- évacuer calmement l'ouvrage ;
- informer l'encadrement.

## *B. De nouvelles compétences à développer*

Les domaines de compétences et leurs savoirs associés sont identifiés (voir annexe – A – Référentiel de compétences). Deux de ces compétences sont communes aux trois acteurs identifiés et leur permettent d'exercer leurs activités sur des bases similaires d'évaluation et de prévention des risques.

Le titre générique est le « **Certificat d'aptitude au Travail en Espaces Confinés** » dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement : **CATEC®**.

### **Le CATEC® « Surveillant »**

Le titulaire est amené à s'acquitter de manière sécuritaire de la tâche de surveillant extérieur, telle que définie dans l'ED 6026, et devra justifier des **COMPÉTENCES 1, 2, 2s et 3s** :

- **Compétence 1** : Repérer les risques spécifiques liés aux caractéristiques des espaces confinés, et maîtriser la(les) procédure(s) préalable(s) à toute intervention ;
- **Compétence 2** : Utiliser les équipements de sécurité, savoir vérifier leur bon état de fonctionnement, et utiliser les moyens et codes de communication ;
- **Compétence 2s** : Assurer une présence constante et le maintien des conditions de l'intervention (ventilation, contact et communication, ...) jusqu'à la remontée des équiépiers.
- **Compétence 3s** : Maîtriser les procédures d'alerte et de secours.

### **Le CATEC® « Intervenant »**

Le titulaire, reconnu médicalement apte à pénétrer en espace confiné, est amené à s'acquitter de manière sécuritaire de la tâche d'opérateur dans l'espace confiné, telle que définie dans l'ED 6026, et devra justifier des **COMPÉTENCES 1, 2, 3i et 4**.

- **Compétence 1** : Repérer les risques spécifiques liés aux caractéristiques des espaces confinés, et maîtriser la(les) procédure(s) préalable(s) à toute intervention ;
- **Compétence 2** : Utiliser les équipements de sécurité, savoir vérifier leur bon état de fonctionnement, et utiliser les moyens et codes de communication ;
- **Compétence 3i** : Maîtriser les procédures d'évacuation de l'espace confiné ;
- **Compétence 4** : Repérer et prévenir les risques au cours de l'activité menée dans un espace confiné.

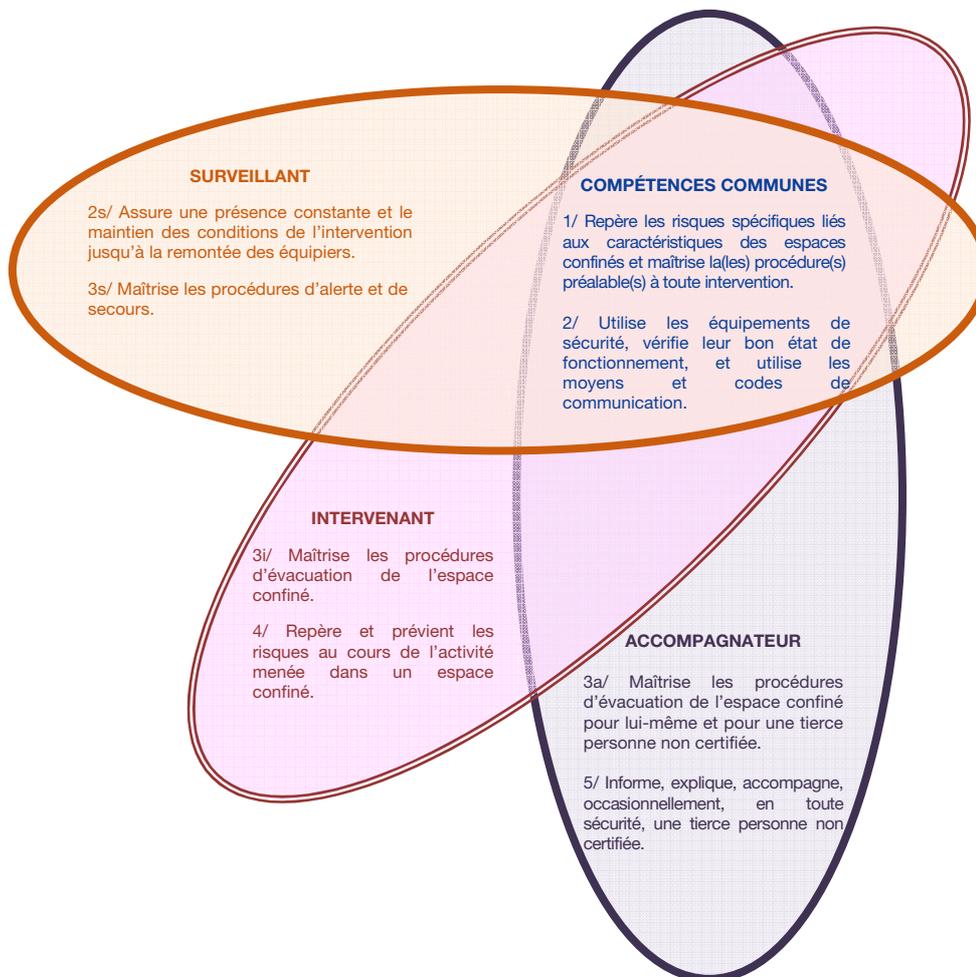
### **Le CATEC® « Accompagnateur »**

Le titulaire, reconnu médicalement apte à pénétrer, est amené à s'acquitter de manière sécuritaire de la tâche d'accompagnateur en espace confiné, de tierce personne non certifiée. Il devra justifier des **COMPÉTENCES 1, 2, 3a, et 5**.

- **Compétence 1** : Repérer les risques spécifiques liés aux caractéristiques des espaces confinés, et maîtriser la(les) procédure(s) préalable(s) à toute intervention ;
- **Compétence 2** : Utiliser les équipements de sécurité, savoir vérifier leur bon état de fonctionnement, et utiliser les moyens et codes de communication ;

- **Compétence 3a** : Maîtriser les procédures d'évacuation de l'espace confiné pour lui-même et pour une tierce personne non certifiée ;
- **Compétence 5** : Informer, expliquer, accompagner, occasionnellement, en toute sécurité, une tierce personne.

Les Compétences complémentaires des acteurs pour une intervention en espace confiné, sont résumées ci-dessous :



### *C. Des compétences évaluées et certifiées*

En vue de l'obtention du CATEC®, les épreuves certificatives se réalisent :

- avec une mise en pratique technique de l'ensemble des moyens, en espace confiné sécurisé ;
- par une évaluation des compétences à mettre en œuvre ;
- par une évaluation personnalisée.

Chaque domaine de compétences est validé séparément pour une durée de trois ans et la réussite à l'ensemble des épreuves entraîne la délivrance du CATEC®.

En cas de non réussite à l'une des épreuves il est proposé au candidat une ou des épreuve (s) de rattrapage. Le jury d'évaluation décide si le candidat doit suivre ou non une formation complémentaire avant de se représenter.

## *D. Modalités d'organisation de la formation*

Le contenu de la formation doit être conforme aux exigences du référentiel de compétences et adapté de manière constante aux évolutions des connaissances et des techniques.

Le choix de la démarche pédagogique devra privilégier l'utilisation de méthodes actives et la mise en situations au plus proche de la réalité professionnelle des stagiaires.

Les groupes seront limités à 8 personnes.

Les durées minimales préconisées pour les formations, évaluations comprises, sont :

- CATEC® S et I dans une journée de formation commune : 7 heures (1 jour) ;
- CATEC® A : 10,5 heures (1,5 jour) ;
- Renouvellement & formation continue : 1 journée tous les 3 ans.

## *E. Les formateurs CATEC®*

Pour former aux CATEC®, le réseau prévention s'appuie sur des formateurs issus :

- des entreprises ou collectivités qui ont la volonté de former leurs propres salariés ;
- des organismes de formation travaillant pour ce secteur professionnel.

Le formateur CATEC® est formé et certifié par l'INRS, seul habilité à délivrer la certification **CATEC®**.

La qualité et les compétences des formateurs sont essentielles et doivent être contrôlées sur :

- la maîtrise du socle commun à dispenser pour la formation CATEC® ;
- la maîtrise pédagogique dans une situation de formation technique comportant des risques identifiés ;
- la capacité d'évaluer les stagiaires sur leurs compétences.

Les formateurs devront avoir :

- des connaissances : fondamentaux et valeurs essentielles de la prévention des risques professionnels, tels que présentés par l'INRS et le Réseau Prévention – Assurance Maladie – Risques professionnels ;
- des compétences dans plusieurs domaines pour :
  - organiser, animer et évaluer une formation CATEC® ;
  - identifier, analyser les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs et définir des mesures de prévention pour les interventions dans les espaces confinés rencontrés dans les milieux de l'eau potable et de l'assainissement, en particulier pour la réalisation de formations CATEC®, sur site réel sécurisé simulé ;
  - gérer des situations dégradées. (cas d'un incident/accident, pour une des personnes accueillies en formation).

Le référentiel des domaines de compétences, le référentiel de certification du formateur CATEC®, les modalités d'organisation de la formation de formateurs CATEC® dispensée par l'INRS, les prérequis pour ces formations, se trouvent en Annexe B de ce document.

## ***F. Les prérequis des formations CATEC®***

Le dispositif CATEC® forme l'ensemble des personnels concernés par des interventions en espace confiné dans les milieux de l'eau et de l'assainissement, aux bonnes pratiques de prévention des risques pour la santé et la sécurité.

Pour accéder aux formations CATEC® des prérequis et l'aptitude médicale sont nécessaires. Il n'est pas envisagé qu'un formateur puisse proposer les épreuves de simulation (exercices ou évaluation) à des personnes ayant une inaptitude ou une méconnaissance des Équipements de Protection Individuelle (EPI) à utiliser.

Il est de la responsabilité de l'employeur de former ses salariés, déclarés aptes, au matériel mis à leur disposition. Cette formation est dispensée antérieurement à la formation CATEC®.

Il est de la responsabilité de l'organisme de formation et/ou du formateur, de recevoir de l'employeur les documents déclaratifs nécessaires, attestant du respect de ces exigences pour chacun des participants.

### Par exemple

#### **Cas d'un organisme de formation :**

*Avant les inscriptions, en annexe de la convention de formation, envoi à l'entreprise par courrier ou tout autre échange « tracé » (fax, courriel avec reçu...) de la liste des prérequis et des aptitudes médicales reconnues tels que définis dans le document de référence.*

*L'organisme de formation peut indiquer les matériels dont il dispose pour la réalisation des formations.*

*L'entreprise peut indiquer ses préférences dans le choix des équipements de protection mis en œuvre lors de la formation parmi ceux proposés.*

*L'entreprise valide en le signant le document proposé et précise pour les salariés concernés la nature des prérequis acquis.*

#### **Cas d'une formation en interne :**

*Le formateur assurant la formation et/ou l'évaluation doit disposer des renseignements similaires pour chacun des participants proposés au stage, à savoir aptitude médicale et prérequis. Un document doit lui être transmis sur ces points pour chacun des participants.*

#### **Modification dans la constitution d'un groupe**

*Toute modification dans la constitution du groupe de stagiaires doit être signalée à l'OF ou au formateur interne et les nouveaux participants ne peuvent être accueillis que si les informations exigées sont communiquées au formateur.*

**Descriptif des prérequis & de l'aptitude médicale :****Les prérequis obligatoires pour tous :**

- notions de balisage ;
- maîtrise de l'utilisation des équipements de travail en hauteur (dispositif anti-chute : harnais, tripode...);
- maîtrise de l'utilisation du détecteur de gaz.

**Les prérequis obligatoires pour les surveillants :**

- notions sur les appareils respiratoire d'évacuation (pour contrôle en vis-à-vis de l'équipement de l'intervenant au moment de l'intervention) ;
- notions sur l'utilisation des équipements de travail en hauteur : harnais (pour contrôle en vis-à-vis de l'équipement de l'intervenant au moment de l'intervention).

**Les prérequis obligatoires pour les intervenants ou accompagnateurs :**

- aptitude médicale à intervenir en espace confiné, à travailler en hauteur, à porter un équipement de secours de protection des voies respiratoires ;
- maîtrise de l'utilisation des EPI.

Si, lors de la partie pratique, le formateur s'aperçoit que le stagiaire est dans l'incapacité de mettre en œuvre les prérequis (en situation d'intervention avec accès vertical, avec recours à un appareil de secours de protection des voies respiratoires lors des exercices de simulation d'incidents/accidents à l'intérieur de l'espace confiné), la certification sera refusée et le stagiaire sera exclu de la formation.

**Descriptif des prérequis & de l'aptitude médicale pour les renouvellements & formation continue :**

Les formations au titre du renouvellement et formation continue comportent les mêmes exigences que pour l'inscription à une première formation. Seront de plus précisées :

- les formations déjà suivies au titre du dispositif CATEC® : certificat obtenu CATEC® et rôle ;
- les activités dans le domaine depuis 3 ans.

**Cas des salariés formés dans le délai de 3 ans précédent la mise en place du dispositif CATEC® :**

Pour permettre aux salariés ayant déjà suivi des formations pratiques proches de celles du référentiel CATEC®, il peut être admis de s'inscrire en renouvellement & formation continue sur justification

- des prérequis du CATEC® ;
- du suivi d'une formation similaire (avec programme de formation et avis de l'organisme joint) ;
- des activités menées dans le domaine les trois années précédent le renouvellement & formation continue.

## Traitement des écarts

Modification dans la constitution du groupe de stagiaires :

- Elle doit être signalée par l'entreprise à l'OF et au formateur avant le démarrage du stage. Les exigences sont identiques pour les nouveaux participants. Le formateur doit disposer avant le démarrage du stage des informations nécessaires. Il est admis que le participant apporte lui-même les documents lors de son arrivée au stage. La non-présentation des documents obligatoires entraînera de facto l'exclusion du stage.

Vis-à-vis des prérequis :

- Un défaut de présentation de ces déclarations le jour de la formation entraîne l'impossibilité de dispenser la formation.
- Le formateur ne pourra pas valider la formation si les renseignements écrits, précisés au moment de l'inscription, ne sont pas produits au moment de la formation.

Vis à vis de tout comportement observé de panique ou de malaise durant les mises en situations :

- Le formateur ne pourra pas valider l'obtention du certificat CATEC®. L'observation devra être mentionnée dans le PV de stage. Des explications seront apportées au salarié et à l'entreprise motivant le refus.

L'INRS sera informé des raisons du refus.

## G. Les rubans pédagogiques des formations CATEC®

### 1 / FORMATION DES SURVEILLANTS ET DES INTERVENANTS

L'objectif est d'harmoniser les pratiques. Il est nécessaire pour la formation de disposer d'un groupe où les deux rôles sont représentés. Un participant peut satisfaire à toutes les épreuves ou seulement à celles qui concernent un des deux rôles.

Les compétences communes 1 et 2 sont nécessaires pour tous.

Groupe maximum : 8 stagiaires

| SURVEILLANT et/ou INTERVENANT   |   |             |    |             |   | Durées minimum |
|---|---|-------------|----|-------------|---|----------------|
| Vérification des prérequis individuels (documentée).  |   |             |    |             |   | 5H             |
| La formation commune théorique est dispensée aux surveillants et intervenants. La formation comprend une mise en pratique et simulations d'incidents/accidents. |   |             |    |             |   |                |
| La formation porte sur les compétences :  |   |             |    |             |   |                |
| 1   | 2 | 2s          | 3s | 3i          | 4 |                |
| { Surveillant<br>Intervenant  |   | Surveillant |    | Intervenant |   |                |
| Évaluations certificatives  |   |             |    |             |   | 2H             |
| Surveillant et intervenant  |   | Surveillant |    | Intervenant |   |                |

#### **CATEC® S : Surveillant**

Durée minimum de la formation, évaluation comprise : 1 jour

Compétences évaluées

- Compétences communes : 1 – 2
- Compétences Surveillant : 2s et 3s

#### **CATEC® I : Intervenant**

Durée minimum de la formation, évaluation comprise : 1 jour

Compétences évaluées

- Compétences communes : 1 – 2
- Compétences Intervenant : 3i et 4

## 2 / FORMATION DES ACCOMPAGNATEURS

Groupe maximum : 8 stagiaires

| ACCOMPAGNATEUR   |   |  |  |    |   | Durées minimum |
|--|---|--|--|----|---|----------------|
| Vérification des prérequis   |   |  |  |    |   |                |
| L'Accompagnateur peut avoir acquis les compétences de surveillant ou d'intervenant.                        |   |  |  |    |   |                |
| Compétences qui caractérisent l'accompagnateur :   |   |  |  |    |   |                |
| 1  | 2 |  |  | 3a | 5 |                |
| Les compétences 1 et 2 sont acquises selon les mêmes modalités que celles du surveillant et l'intervenant. |   |  |  |    |   | 1 journée      |
| Formation aux compétences spécifiques de l'accompagnateur.   |   |  |  |    |   |                |
|  |   |  |  | 3a | 5 | 3 H            |
| Évaluations certificatives pour les compétences.   |   |  |  |    |   |                |
|  |   |  |  | 3a | 5 | 1 H            |

### **CATEC® A : Accompagnateur**

Durée minimum de la formation, évaluation comprise : 1,5 jour

Compétences évaluées :

- Compétences communes : 1- 2 ;
- Compétences Accompagnateur : 3a et 5.

## 3 / FORMATION AU RENOUVELLEMENT ET FORMATION CONTINUE CATEC®

Renouvellement & formation continue CATEC® Surveillant, Intervenant, Accompagnateur

Tous les 3 ans maximum

Groupe maximum : 8 stagiaires

Durée de la formation : 1 jour minimum

Le niveau d'exigence sur la réussite des épreuves certificatives ne peut être inférieur lors du renouvellement & formation continue CATEC®.

Cette formation a pour objectif d'actualiser les connaissances et les pratiques dans le domaine, de vérifier la maîtrise et le maintien des compétences des participants (professionnels formés, déjà certifiés, ayant pratiqués au cours des trois années précédentes).

### III. DÉPLOIEMENT DE LA FORMATION

Ce document a été conçu et validé, dans le respect des règles de prévention, par l'INRS, le réseau Prévention Assurance Maladie – Risques professionnels et des acteurs du domaine de l'eau et de l'assainissement. Il est retenu par les partenaires sociaux du CTN-C comme document fondateur pour la mise en œuvre de la recommandation concernant l'ensemble des formations CATEC®.

#### *A. Dispositif de démultiplication*

##### 1 / OBJECTIFS

L'objectif de ce dispositif est d'assurer pour l'ensemble des personnels concernés par ces interventions, sur le territoire national, des formations similaires, homogènes, de qualité maîtrisée, et de satisfaire l'ensemble des besoins.

La maîtrise des objectifs visés est assurée par l'évaluation régulière du dispositif, le suivi d'indicateurs pertinents et des impacts du dispositif (technique, économique, sur la prévention en santé et sécurité au travail). Cette évaluation permet de décider des adaptations ou évolutions du dispositif au cours du temps. La mise en place du dispositif comprend :

- l'engagement et la participation des acteurs du domaine de l'eau et de l'assainissement (entreprises, fédérations professionnelles, représentants de collectivités territoriales, organismes de formation), de l'INRS, et du réseau Prévention – Assurance Maladie – Risques professionnels ;
- l'usage du document de référence qui décrit les caractéristiques et les modalités de mise en œuvre des formations CATEC® ;
- l'habilitation des prestataires de formation (organismes de formation ou entreprises) après examen du dossier d'habilitation CATEC® construit selon le cahier des charges ;
- la certification des formateurs CATEC® par l'INRS ;
- le recours au système de gestion informatique national des certifications et habilitations.

##### 2 / RÔLES DES ACTEURS DU DISPOSITIF

###### **Le Comité d'orientation et de suivi**

Le dispositif est piloté par le Comité d'orientation et de suivi qui décide de la politique stratégique et des orientations ou adaptations à apporter au déploiement des formations lors de l'examen, une fois par an, des indicateurs et des différents comptes rendus (statistiques, économiques, techniques, préventions déployées en santé sécurité au travail pour les interventions en espace confiné).

La composition du **Comité d'orientation et de suivi** est telle que les partenaires sociaux et les différents régimes (CNAMTS, INRS, CRNAC...) concernés par les formations sont représentés.

## L'INRS

- organise la gestion administrative et technique du dispositif de démultiplication des formations CATEC® : procédures, documents administratifs nécessaires à l'activité, production des indicateurs...
- évalue les actions et l'impact du dispositif dans un bilan annuel présenté au Comité d'orientation et de suivi CATEC® (analyse des indicateurs statistiques, enquêtes, audits...);
- assure le fonctionnement de la Commission technique d'habilitation CATEC® et la gestion des habilitations CATEC® des organismes de formation ;
- assure la formation, la certification, le recyclage, la gestion des certifications des formateurs CATEC® ;
- anime le réseau des formateurs certifiés CATEC® ;
- propose des supports pédagogiques adaptés aux formateurs certifiés CATEC® ;
- assure la production des certificats des formations CATEC® ;
- assure la mise en ligne des différents documents nécessaires au dispositif CATEC® (document de référence, dossiers d'habilitations, informations sur le dispositif...);
- assure la promotion et le développement du dispositif CATEC® (mise à disposition de la liste des organismes de formation habilités et des entreprises habilitées).

### **Le réseau Prévention – Assurance Maladie – Risques professionnels**

- reconnaît le dispositif CATEC® et en assure la promotion en son sein et auprès des différents acteurs ;
- informe les organismes de formation sur le dispositif CATEC® mis en place ;
- informe la commission technique d'habilitation CATEC® de manquements aux engagements des organismes de formation qui pourraient être relevés en région.

### **La commission technique d'habilitation CATEC®**

Elle est constituée d'experts du domaine du réseau Prévention – Assurance Maladie – Risques professionnels (a minima 1), du(des) responsable(s) pédagogique(s) du dispositif de formation) (a minima 1) et de représentants des CARSAT/CRAM/CGSS a minima 1.

La commission technique d'habilitation CATEC® :

- examine les dossiers d'habilitation, dans un délai maximum de quatre mois suivant la date de réception du dossier complet ;
- délivre ou renouvelle les habilitations ;
- propose à l'INRS de suspendre ou de retirer l'habilitation à un organisme de formation qui ne respecterait pas ses engagements ou les obligations précisées dans le document de référence ;
- réalise ou fait réaliser des vérifications ou des contrôles ponctuels : visite sur site pendant une formation, entretiens avec les stagiaires, formateurs, représentants de l'OF, accès aux données spécifiques relatives au dispositif national (PV des évaluations de stages, bilans des stages, programmes...).

## **L'organisme de formation habilité CATEC®**

L'organisme de formation (OF) habilité CATEC® est une entité autonome et opérationnelle, déclarée à la DIRRECTE, identifiée par son numéro Siret, et autorisée à réaliser des formations selon les textes réglementant la Formation Continue pour adultes. Les organismes ayant une organisation territoriale spécifique pourront être habilités dans une convention de partenariat selon le découpage géographique qui leur est propre (National, interrégional,..).

Les organismes de formation sont responsables des actions de formation réalisées dans le cadre de leur activité et s'engagent à :

- respecter les conditions de l'habilitation CATEC® fixées dans le cahier des charges du dossier d'habilitation ;
- respecter le cahier des charges de l'habilitation CATEC® pour lui-même et ses filiales ;
- respecter les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de prévention en santé sécurité au travail portées par l'INRS et le Réseau Prévention – Assurance Maladie – Risques professionnels dans les formations dispensées au titre du dispositif CATEC® ;
- dispenser les formations et réaliser les évaluations CATEC® par des formateurs CATEC® formés et certifiés par l'INRS ;
- renseigner les applications informatiques (obtention ou échec aux certifications CATEC®) ;
- transmettre aux salariés des entreprises les certificats CATEC® émis par l'INRS ;
- accepter tous les contrôles et vérifications du Réseau Prévention – Assurance Maladie – Risques professionnels et l'INRS sur le respect des règles de mise en œuvre du dispositif ;
- participer, sur sollicitation de l'INRS, aux discussions ou travaux initiés par le Réseau Prévention – Assurance Maladie – Risques professionnels ou par la commission technique d'habilitation CATEC®.

## **L'entreprise habilitée CATEC®**

On entend par entreprise habilitée CATEC®, une entreprise qui fait appel à ses salariés pour réaliser des formations destinées aux seuls salariés de ses établissements.

L'entreprise est responsable des actions de formation réalisées dans le cadre de son activité et s'engage à :

- respecter les conditions de l'habilitation CATEC® fixées dans le cahier des charges du dossier d'habilitation ;
- respecter, dans les formations dispensées au titre du dispositif CATEC®, les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de prévention en santé sécurité au travail portées par l'INRS et le Réseau Prévention – Assurance Maladie – Risques professionnels CATEC® ;
- dispenser les formations et réaliser les évaluations CATEC® par des formateurs CATEC® formés et certifiés par l'INRS ;
- renseigner les applications informatiques selon les indications de l'INRS pour signaler les résultats des évaluations et de l'obtention ou de l'échec aux certifications CATEC® des personnels accueillis en formation ;

- transmettre aux salariés les certificats CATEC® ;
- accepter tous les contrôles et vérifications du Réseau Prévention – Assurance Maladie – Risques professionnels et de l'INRS sur le respect des règles de mise en œuvre du dispositif ;
- participer, sur sollicitation de l'INRS, aux discussions ou travaux initiés par le Réseau Prévention – Assurance Maladie – Risques professionnels ou par la commission technique d'habilitation CATEC®.

## ***B. Organisation du dispositif d'habilitation***

La procédure d'habilitation CATEC® permet aux organismes de formation ou à une entreprise de se faire reconnaître et accepter comme acteur du dispositif de démultiplication CATEC®. Seuls les organismes ou les entreprises habilités CATEC® pourront dispenser les formations relatives à ce dispositif, proposer l'évaluation selon les modalités et les critères décrits dans le document de référence et recevoir les certificats CATEC® correspondants aux personnes ayant satisfait aux épreuves proposées.

Les actions de formation et l'organisation des évaluations doivent se faire dans le respect des valeurs essentielles et des bonnes pratiques de prévention portées par l'INRS et le Réseau Prévention – Assurance Maladie – Risques professionnels.

Afin de permettre le déploiement de la formation CATEC® dans le respect des modalités de mise en œuvre définies, la commission technique d'habilitation CATEC® accorde aux entreprises souhaitant former en interne et aux organismes de formation une habilitation leur permettant de dispenser des formations CATEC®.

Les conditions d'attribution de cette habilitation par la commission technique d'habilitation CATEC® répondent aux exigences de la formation professionnelle initiale et continue et respectent la plus grande équité possible entre les dispensateurs de formation.

La procédure et les conditions à remplir et à maintenir sont définies dans les dossiers d'habilitation CATEC® diffusés par l'INRS.

Pour répondre à l'organisation de la formation professionnelle continue, l'habilitation peut être attribuée :

- aux organismes de formation d'implantation locale, départementale ou régionale ;
- aux représentations régionales ou interrégionales des organismes de formation nationaux ;
- aux entreprises dispensant des formations pour ses salariés.

La commission technique d'habilitation CATEC® peut proposer une convention nationale (accord cadre) fixant le niveau de représentation le plus efficient pour des structures régionales ou nationales.

L'obtention de l'habilitation CATEC® préalable est nécessaire à toute action de formation CATEC®. Le Réseau Assurance Maladie – Risques professionnels et INRS est chargé de veiller au respect de ces dispositions.

La liste des organismes et entreprises CATEC® habilité(e)s est constituée par l'INRS et diffusée sur son site web.

Le réseau Prévention – Assurance Maladie – Risques professionnels est chargé de veiller au respect de ces dispositions.

Dans le cas d'un manquement constaté, une mise en demeure de se conformer aux engagements pris sera adressée par l'INRS à l'Organisme de Formation ou à l'entreprise, par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception.

Les manquements feront l'objet d'un descriptif et d'un délai de mise en place des actions correctives recommandées. L'organisme de formation ou l'entreprise devra, avant l'expiration de ce délai, apporter la preuve de sa mise en conformité.

La demande de recours d'une notification de l'INRS sera adressée par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'INRS qui pourra proposer une audition à l'organisme ou l'entreprise. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les contestations qui pourraient surgir de l'interprétation ou de l'exécution de l'habilitation. Tout litige relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution de la convention d'habilitation sera soumis aux tribunaux du ressort de la cour d'appel de Paris. Le droit applicable est le droit français.

### *C. Dispositif de gestion et d'administration*

Le système de gestion permet une gestion et un suivi en ligne de l'ensemble des actions de formation initiées par les différents acteurs.

## IV. ANNEXES A : CATEC® SURVEILLANT, INTERVENANT, ACCOMPAGNATEUR

### *A. Rappel des compétences 1 à 5*

#### **Le CATEC® « Surveillant »**

Le titulaire est amené à s'acquitter de manière sécuritaire de la tâche de surveillant extérieur, telle que définie dans l'ED 6026, et devra justifier des **COMPÉTENCES 1, 2, 2s et 3s** :

- **Compétence 1** : Repérer les risques spécifiques liés aux caractéristiques des espaces confinés, et maîtriser la(les) procédure(s) préalable(s) à toute intervention ;
- **Compétence 2** : Utiliser les équipements de sécurité, savoir vérifier leur bon état de fonctionnement, et utiliser les moyens et codes de communication ;
- **Compétence 2s** : Assurer une présence constante et le maintien des conditions de l'intervention (ventilation, contact et communication...) jusqu'à la remontée des équipiers.
- **Compétence 3s** : Maîtriser les procédures d'alerte et de secours.

#### **Le CATEC® « Intervenant »**

Le titulaire, reconnu médicalement apte à pénétrer en espace confiné, est amené à s'acquitter de manière sécuritaire de la tâche d'opérateur dans l'espace confiné, telle que définie dans l'ED 6026, et devra justifier des **COMPÉTENCES 1, 2, 3i et 4**.

- **Compétence 1** : Repérer les risques spécifiques liés aux caractéristiques des espaces confinés, et maîtriser la(les) procédure(s) préalable(s) à toute intervention ;
- **Compétence 2** : Utiliser les équipements de sécurité, savoir vérifier leur bon état de fonctionnement et utiliser les moyens et codes de communication ;
- **Compétence 3i** : Maîtriser les procédures d'évacuation de l'espace confiné ;
- **Compétence 4** : Repérer et prévenir les risques au cours de l'activité menée dans un espace confiné.

#### **Le CATEC® « Accompagnateur »**

Le titulaire, reconnu médicalement apte à pénétrer, est amené à s'acquitter de manière sécuritaire de la tâche d'accompagnateur en espace confiné, de tierce personne non certifiée. Il devra justifier des **COMPÉTENCES 1, 2, 3a, et 5**.

- **Compétence 1** : Repérer les risques spécifiques liés aux caractéristiques des espaces confinés, et maîtriser la(les) procédure(s) préalable(s) à toute intervention ;
- **Compétence 2** : Utiliser les équipements de sécurité, savoir vérifier leur bon état de fonctionnement, et utiliser les moyens et codes de communication ;
- **Compétence 3a** : Maîtriser les procédures d'évacuation de l'espace confiné pour lui-même et une tierce personne non certifiée ;
- **Compétence 5** : Informer, expliquer, accompagner, occasionnellement, en toute sécurité, une tierce personne.

## B. Le référentiel de compétences (1 / 5)

| Compétences   | Savoirs associés   |
|---|--|
| <p><b>1 Repérer les risques spécifiques liés aux caractéristiques des espaces confinés, et maîtriser la(les) procédure(s) préalable(s) à toute intervention.</b></p> <p>1.1 Repérer les risques liés aux interventions dans un espace confiné.</p> <p>1.1.1 Expliquer l'intérêt et la nécessité d'une démarche de prévention.</p> <p>1.1.2 Rappeler les dangers des gaz et leurs risques spécifiques dans ces espaces : anoxie – asphyxie – intoxication – incendie – explosion.</p> <p>1.1.3 Reconnaître les autres dangers et risques également associés à ces espaces : chutes de hauteur – noyade – risques biologiques – bruit - risques liés à l'activité physique – intervention sur voirie.</p> <p>1.1.4 Rappeler les exigences réglementaires pour une intervention sur un espace confiné.</p> <p>1.1.5 Expliquer les rôles des différents acteurs.</p> <p>1.2 Rappeler et appliquer les procédures préalables à toute intervention.</p> <p>1.2.1 Reconnaître l'ouvrage en sa qualité d'espace confiné.</p> <p>1.2.2 Rechercher l'information sur les conditions d'interventions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informations spécifiques de l'intervention (météo, consignations, balisage à respecter...);</li> <li>- Autorisations préalables ;</li> <li>- Consignation en cours ;</li> <li>- Ventilation à surveiller ;</li> <li>- Modalités de communication ;</li> <li>- Modalités d'appel des secours ;</li> <li>- Moyens d'évacuation en cas d'incident/accident...</li> </ul> <p>1.3 S'assurer de respecter les différentes procédures et consignes relatives aux préventions collectives.</p> | <p><b>L'organisation</b> de la sécurité des interventions en espaces confinés, les risques spécifiques, le rôle et les responsabilités des acteurs sont décrits dans les documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Code du travail,</li> <li>- Recommandation R447,</li> <li>- ED 6026 et ED 967,</li> <li>- Document Unique,</li> <li>- Procédures de l'entreprise,</li> <li>- Plan de prévention,</li> <li>- Permis de travaux,</li> <li>- Permis de pénétrer.</li> </ul> <p><b>L'évaluation des risques :</b><br/>Les méthodes d'évaluation et de prévention des risques reposent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un vocabulaire commun et des définitions : situation dangereuse, danger, risque, élément déclencheur, dommages...</li> <li>- le repérage des risques principaux des espaces confinés : chute, intoxication, accident lié à la circulation routière...</li> </ul> <p>La typologie des accidents ou des dommages recensés</p> <p>La typologie des opérations menées dans le domaine : courantes, ponctuelles, exceptionnelles.</p> <p><b>La prévention des risques :</b><br/>Conception des lieux de travail : ED6076, ED968, ED960, ED6076.</p> <p>Organisation du travail, mise en œuvre de matériels adaptés qui doivent permettre de maîtriser les risques des situations rencontrées dans ces espaces.</p> <p>Ventilation naturelle ou ventilation mécanique : différences, avantages, inconvénients. Explications sur les exceptions mentionnées dans les textes de référence.</p> <p>Des consignations sont quelquefois nécessaires : hydraulique, mécanique, électrique (NFC 18510), chimique. Les règles de consignation et de déconsignation sont à respecter.</p> <p><b>Autorisations complémentaires :</b><br/>Quelquefois requises quand l'opération se déroule sur la voie publique : Arrêté de circulation, Arrêté relatif au balisage du 24/11/67 modifié, SETRA guide technique N° 8.</p> |

## Le référentiel de compétences (2 / 5)

| Compétences   | Savoirs associés  |
|---|---|
| <p><b>2 Utiliser les équipements de sécurité, vérifier leur bon état de fonctionnement, utiliser les moyens et codes de communication.</b></p> <p>2.1 Assurer la mise en place des moyens d'accès à l'espace confiné.</p> <p>2.2 Identifier et utiliser les appareils de mesure fournis pour l'intervention.</p> <p>2.3 Respecter la procédure de vérification de la qualité de l'air de l'espace confiné et interpréter les mesures.</p> <p>2.4 Identifier et utiliser les appareils de communication, respecter les codes de communication avec les équipiers.</p> <p>2.5 Vérifier l'équipement des personnes qui pénètrent, tel que précisé dans la procédure de l'intervention.</p> <p>2.6 Respecter la procédure d'accès à l'espace confiné des équipiers en vérifiant tous les points exigés.</p> <p><b>2s Assurer une présence constante et le maintien des conditions de l'intervention (ventilation, contact et communication...) jusqu'à la remontée des équipiers.</b></p> <p>2.7 Assurer une présence constante</p> <p>2.8 Vérifier le maintien des conditions de l'intervention (ventilation, contact et communication...) jusqu'à la remontée des équipiers</p> | <p>Les <b>EPI</b> sont adaptés aux risques identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- protection des voies respiratoires : ED6106 ;</li> <li>- détection, ED116, ED894, Dossier web INRS ;</li> <li>- de secours ;</li> <li>- antichute, Recommandations R430, R431 ;</li> <li>- de manutention...</li> </ul> <p><b>Entretien, vérifications, utilisation :</b></p> <p>Les différents appareils et équipements sont à jour des contrôles périodiques.</p> <p>Le personnel a reçu la formation requise aux équipements qu'il utilise.</p> <p><b>Interprétation des mesures par les détecteurs :</b></p> <p>La procédure type détaillée dans les ED et la Recommandation imposent le respect des paliers pour les mesurages et les conclusions à prendre en fonction des résultats de mesures.</p> <p><b>Modalités et codes de communication entre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- surveillant(s) et intervenant(s),</li> <li>- intervenants entre eux (le cas échéant),</li> <li>- surveillants entre eux (le cas échéant),</li> <li>- surveillants et extérieur (secours, hiérarchie),</li> <li>- accompagnant et accompagné.</li> </ul> <p>Les modalités de communication doivent être adaptées dès lors que le surveillant n'a plus en vue les équipiers intervenant dans l'espace confiné.</p> |

**Le référentiel de compétences (3 / 5)**

| Compétences  | Savoirs associés  |
|--|---|
| <p><b>3 Maîtriser les procédures d'alerte, de secours, d'évacuation.</b></p> <p><b>3s Maîtriser les procédures d'alerte et de secours.</b></p> <p>3.1 En cas d'alerte, d'alarme ou d'accident, suivre le scénario décrit dans la procédure,</p> <p>3.2 Donner l'alerte,</p> <p>3.3 Prévenir les secours et donner les indications utiles d'identification du site et de la nature de l'accident,</p> <p>3.4 Faciliter l'évacuation des équipiers, depuis l'extérieur de l'espace confiné,</p> <p>3.5 Ne jamais accéder soi-même à l'intérieur de l'espace,</p> <p>3.9 Prévenir ou faire prévenir l'encadrement.</p> <p><b>3i Maîtriser les procédures d'évacuation.</b></p> <p>3.1 En cas d'alerte, d'alarme ou d'accident, suivre le scénario décrit dans la procédure,</p> <p>3.8 Évacuer calmement l'ouvrage,</p> <p>3.9 Informer ou faire informer l'encadrement.</p> <p><b>3a Maîtriser les procédures d'évacuation de l'espace confiné pour lui-même et une tierce personne non certifiée</b></p> <p>3.1 En cas d'alerte, d'alarme ou d'accident, suivre le scénario décrit dans la procédure,</p> <p>3.6 Aider la personne accompagnée à se protéger les voies respiratoires si nécessaire (selon scénario d'évacuation pour ce type d'alerte),</p> <p>3.7 Assurer la sécurité et l'évacuation de la personne accompagnée,</p> <p>3.8 Évacuer calmement l'ouvrage,</p> <p>3.9 Informer ou faire informer l'encadrement.</p> | <p>Pour différents cas de déclenchement d'alerte les scénarios spécifiques sont définis et connus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- alerte gaz,</li> <li>- malaise,</li> <li>- incident,</li> <li>- accident,</li> <li>- montée brutale des eaux,</li> <li>- arrêt intempestif de la ventilation...</li> </ul> <p><b>Rôle de chacun des équipiers selon :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- leur localisation (hors de l'espace ou dans l'espace)</li> <li>- la nature de l'incident/accident/alarme/alerte,</li> <li>- les procédures (de l'entreprise ou des collectivités territoriales), ou les plans d'interventions élaborés en cas de coactivité.</li> </ul> <p><b>Renseignements nécessaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- N° d'appel des secours,</li> <li>- plan(s) d'intervention(s) des secours.</li> </ul> <p><b>Moyens de sauvetage et d'évacuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- tripode,</li> <li>- sellette,</li> <li>- appareil de protection des voies respiratoires...</li> </ul> |

## Le référentiel de compétences (4 / 5)

| Compétences  | Savoirs associés   |
|--|--|
| <p><b>4 Repérer et prévenir les risques au cours de l'activité menée dans un espace confiné.</b></p> <p>4.1 Identifier les risques des espaces confinés qui sont à prendre en compte pour mener son activité professionnelle dans l'espace confiné en sécurité.</p> <p>4.2 Rester vigilant et attentif aux différents signes de danger.</p> <p>4.3 Communiquer avec les autres opérateurs en cas de problème : maux de tête, nausée, malaise.</p> <p>4.4 Reporter les événements ou observations qui pourraient être utiles ou compléter la connaissance des risques dans l'espace :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- événement susceptible d'affecter le fonctionnement des matériels,</li><li>- anomalie constatée dans l'espace qui pourrait générer des difficultés lors d'interventions ultérieures.</li></ul> | <p>Activités et risques spécifiques menés dans ces espaces :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- travaux électriques,</li><li>- opérations d'oxycoupage, de soudage,</li><li>- désinfection ou nettoyage dans des réservoirs d'eau potable,</li><li>- emploi de certains produits chimiques...</li><li>- emploi de la Haute Pression pour le nettoyage des réseaux nécessite (synchronisation des taches remplies par l'ensemble de l'équipe)...</li></ul> <p><b>Documentation technique associée</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- notices d'utilisation des équipements de travail,</li><li>- indications de validité des contrôles périodiques.</li></ul> |

## *Le référentiel de compétences (5 / 5)*

| Compétences  | Savoirs associés  |
|--|---|
| <p><b>5 Repérer et prévenir les risques au cours de l'activité menée dans un espace confiné.</b></p> <p>5.1 Décrire et respecter la procédure d'accompagnement d'une tierce personne.</p> <p>5.1.1 Vérifier l'existence du permis de pénétrer,</p> <p>5.2.2 Contrôler les EPI préconisés nécessaires pour cette personne,</p> <p>5.2 Expliquer les procédures d'accès à l'espace confiné, les consignes de sécurité.</p> <p>5.3 S'assurer de la compréhension des consignes par cette personne et de son accord pour suivre ces consignes.</p> <p>5.4 Expliquer l'utilisation des matériels employés pour accéder à l'espace.</p> <p>5.5 S'assurer de la compréhension des explications par cette personne et de son accord pour l'utilisation des matériels.</p> <p>5.6 Expliquer comment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- se protéger les voies respiratoires en cas de déclenchement d'une alerte gaz,</li> <li>- utiliser les matériels dédiés au secours en cas d'alerte ou d'accident.</li> </ul> <p>5.7 S'assurer de la compréhension des explications par cette personne et de son accord pour l'utilisation des matériels.</p> <p>5.8 Aider la personne à s'équiper.</p> <p>5.9 Aider la personne à accéder à l'espace confiné.</p> <p>5.10 Rester à proximité pendant l'intervention.</p> <p>5.11 Assurer la communication avec le surveillant à l'extérieur de l'espace.</p> <p>5.12 Assister la personne en fin d'intervention lors du retour à l'air libre.</p> | <p>Procédures et autorisations spécifiques pour les interventions ponctuelles d'accompagnement.</p> <p>Transmission des informations pour l'intervention envisagée.</p> <p>Les aptitudes médicales attestées valides dans l'autorisation de pénétrer délivrée pour la personne accompagnée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- port du harnais,</li> <li>- travail en hauteur,</li> <li>- autorisation de port d'un appareil de protection des voies respiratoires.</li> </ul> <p>Les règles et codes de la communication.</p> <p>Les EPI/EPC pour les EC.</p> <p>La procédure d'alerte et d'évacuation.</p> |

## C. Le référentiel de compétences

### 1 / NATURE DES ÉPREUVES

| N° Épreuve                | Compétences évaluées                          | Description de l'épreuve certificative  | Conditions de mise en œuvre  | Conditions de réussite   |
|---------------------------|---|---|--|--------------------------|
| <b>CATEC®</b>             | <b>1 et 2</b>                                 | <p>Le candidat aura pour tâche de préparer une intervention en espace confiné en respectant les étapes de la procédure qui lui aura été expliquée.</p> <p>Il devra expliquer les raisons des mesures de prévention (réglementaires ou techniques) d'au moins 3 étapes de son intervention lors de l'épreuve.</p> <p>Il classera au moins 3 étapes dans l'ordre chronologique de réalisation.</p> <p>Afin de valider ses compétences pour des items qui n'auront pas pu être mis en pratique, le candidat pourra être amené à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- repérer des anomalies dans une procédure qui lui serait proposée pour une situation d'intervention en espace confiné,</li> <li>- commenter des illustrations,</li> <li>- répondre à des questions complémentaires.</li> </ul> | <p>Espace confiné sécurisé, « modèle » d'un espace réel.</p> <p>Balisage de l'espace confiné et des tampons d'aération (balisage de voirie si nécessaire).</p> <p>Mise en œuvre d'une ventilation mécanique.</p> <p>Équipement d'accès : tripode, stop chute, masse, pioche...</p> <p>Moyens de communication.</p> <p>Équipements individuels des personnes qui accèdent à l'espace : détecteurs, harnais, ceinture, appareil de protection des voies respiratoires.</p> <p>Illustrations de situations normales ou dégradées (photos, visuels) à commenter, liste de questions.</p> | Voir grille d'évaluation |
| <b>CATEC® Surveillant</b> | <p>1 et 2 acquises</p> <p><b>2s et 3s</b></p> | <p>Il devra réagir :</p> <p>au déclenchement</p> <p>d'une alerte ou d'une alarme, ou d'une simulation d'incident ou d'accident</p> <p>selon</p> <p>un des scénarii évoqués en formation et la procédure de secours, expliquée, en vigueur sur l'espace.</p>   | <p>Des personnes ont accédé à l'espace confiné sécurisé, « modèle » d'un espace réel.</p> <p>Un formateur/évaluateur vérifie les actions du surveillant pendant l'exercice.</p> <p>Illustrations de situations normales ou dégradées (photos, visuels) à commenter.</p>  | Voir grille d'évaluation |

## NATURE DES ÉPREUVES SUITE

| N°<br>Épreuve             | Compétences<br>évaluées                      | Description de<br>l'épreuve certificative  | Conditions de<br>mise en œuvre  | Conditions<br>de réussite       |
|---------------------------|--|--|---|---------------------------------|
| <b>CATEC® Intervenant</b> | <p>1 et 2 acquises</p> <p><b>3i et 4</b></p> | <p>Le candidat devra pénétrer en espace confiné en respectant les procédures en vigueur pour cet espace.</p> <p>Il devra démontrer ses compétences au déclenchement d'une alerte ou d'une alarme, ou d'une simulation d'incident ou d'accident selon la procédure décrite en formation pour cet espace.</p> <p>Afin de valider les compétences pour des items qui n'auront pas pu être mis en pratique, le candidat pourra être amené à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- repérer des anomalies dans une procédure qui lui serait proposée pour une situation d'intervention en espace confiné</li> <li>- commenter des illustrations,</li> <li>- répondre à des questions complémentaires</li> </ul> | <p>Espace confiné sécurisé, « modèle » d'un espace réel.</p> <p>Un formateur/évaluateur vérifie les réactions de l'intervenant lors du déclenchement de l'alerte ou de l'alarme, ou de la simulation d'incident ou d'accident.</p> <p>Illustrations de situations normales ou dégradées (photos, visuels) à commenter.</p> <p>Liste de questions.</p> | <p>Voir grille d'évaluation</p> |

## NATURE DES ÉPREUVES SUITE

| N°<br>Épreuve                          | Compétences<br>évaluées                      | Description de<br>l'épreuve certificative  | Conditions de<br>mise en œuvre  | Conditions<br>de réussite       |
|--|--|--|---|---------------------------------|
| <b>CATEC®</b><br><b>Accompagnateur</b> | <p>1 et 2 acquises</p> <p><b>3a et 5</b></p> | <p>Le candidat devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- expliquer à la personne accompagnée : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les procédures en vigueur pour l'intervention,</li> <li>• les mesures de sécurité mises en place,</li> <li>• le fonctionnement des équipements de protection des voies respiratoires,</li> <li>• la conduite à tenir en cas de déclenchement du détecteur gaz.</li> </ul> </li> <li>- s'assurer de la compréhension de la personne aux explications données (par exemple en lui demandant de reformuler),</li> <li>- l'aider à s'équiper,</li> <li>- l'aider à accéder à l'espace confiné,</li> <li>- l'accompagner.</li> </ul> <p>Il devra démontrer ses compétences à assurer la sécurité de l'évacuation de la personne accompagnée face à une situation simulant une alerte / alarme / incident / accident. selon un des scénarii évoqués en formation).</p> <p>Afin de valider ses compétences pour des items qui n'auront pas pu être mis en pratique, le candidat pourra être amené à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- repérer des anomalies dans une procédure qui lui serait proposée pour une situation d'intervention en espace confiné</li> <li>- commenter des illustrations,</li> <li>- répondre à des questions complémentaires</li> </ul> | <p>Espace confiné sécurisé, « modèle » d'un espace réel.</p> <p>Un formateur/évaluateur vérifie les réactions de l'intervenant lors du déclenchement de l'alerte ou de l'alarme, ou de la simulation d'incident ou d'accident.</p> <p>Le formateur peut jouer le rôle de personne accompagnée ou proposer à un autre candidat de tenir ce rôle.</p> <p>Illustrations de situations normales ou dégradées (photos, visuels) à commenter</p> <p>Liste de questions.</p> <p>Illustrations de situations normales ou dégradées (photos, visuels) à commenter.</p> | <p>Voir grille d'évaluation</p> |

**2 / FICHES D'ÉVALUATION**

|                 |                    |                     |
|-----------------|--------------------|---------------------|
| <b>Candidat</b> | <b>Nom</b> .....   | <b>Prénom</b> ..... |
| <b>Session</b>  | <b>Dates</b> ..... | <b>Lieu</b> .....   |
| <b>Jury</b>     | <b>Nom</b> .....   | <b>Signature</b>    |
|                 | <b>Nom</b> .....   | <b>Signature</b>    |

**CATEC®  
Surveillant**

- Acquis  
 Non Acquis

**Fiche d'évaluation du CATEC® Surveillant - Compétences 1 – 2 – 2s – 3s**
**ÉPREUVES**

Le candidat aura pour tâche de préparer une intervention en espace confiné en respectant les étapes de la procédure qui lui aura été expliquée. Il devra expliquer les raisons des mesures de prévention (réglementaires ou techniques) d'au moins 3 étapes de son intervention lors de l'épreuve. Il classera au moins 3 étapes dans l'ordre chronologique de réalisation. Afin de valider ses compétences pour des items qui n'auront pas pu être mis en pratique, le candidat pourra être amené à : repérer des anomalies dans une procédure qui lui serait proposée, commenter des illustrations, répondre à des questions complémentaires.

Il devra réagir au déclenchement d'une alerte ou d'une alarme, ou d'une simulation d'incident ou d'accident selon un des scénarii évoqués en formation) et selon la procédure de secours, expliquée, en vigueur sur l'espace.

|           | Objectif   | CATEC® Surveillant<br>Indicateurs de réussite   | Non<br>acquis  | Acquis   | Conditions<br>d'acquisition |
|-----------|--|---|--|--|-----------------------------|
| <b>C1</b> | Repérer les risques spécifiques liés aux caractéristiques des espaces confinés | 1. Explique l'intérêt d'une démarche de prévention.<br>2. Cite et explique les dangers et les risques spécifiques à ces espaces : asphyxie – intoxication – explosion.<br>3. Identifie au moins 3 autres dangers et risques associés à une intervention en espace confiné : chutes de hauteur, noyade, risques biologiques, bruit, risques liés à l'activité physique, intervention sur voirie, utilisation de haute pression...<br>4. Cite au moins 3 des obligations réglementaires pour les travaux dangereux d'intervention en espace confiné autorisations, habilitations, plans de prévention et/ou procédures.<br>5. Identifie les rôles d'au moins 3 acteurs différents pour la prévention dans ce type d'intervention. | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | Les 4 indicateurs acquis    |
|           | Maîtriser la(les) procédure(s) préalable(s) à toute intervention               | 6. Reconnaît au moins 3 des caractéristiques de danger de l'espace confiné proposé.<br>7. Cite au moins 4 informations à recueillir sur les conditions d'interventions pour l'espace de certification :<br>- Informations spécifiques (météo, consignations, balisage à respecter...);<br>- Autorisations préalables ;<br>- Consignation en cours ;<br>- Ventilation à surveiller ;<br>- Modalités de communication ;<br>- Modalités d'appel des secours ;<br>- Moyens d'évacuation en cas d'incident/accident.<br>8. Respecte les différentes procédures et consignes relatives aux préventions collectives de l'espace.   | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/>   | Les 3 indicateurs acquis    |

C1 acquis si les 2 conditions sont remplies

|                           | Objectif   | CATEC® Surveillant<br>Indicateurs de réussite   | Non acquis   | Acquis   | Conditions d'acquisition              |
|---------------------------|--|---|--|--|---------------------------------------|
| <b>C2</b>                 | Utiliser les équipements de sécurité, vérifier leur bon état de fonctionnement, utiliser les moyens et codes de communication. | 1. Assure la mise en place des moyens d'accès à l'espace confiné.<br>2. Utilise les appareils de mesure fournis pour l'intervention.<br>3. Respecte la procédure de vérification de la qualité de l'air de l'espace confiné et interprète les mesures.<br>4. Utilise les appareils de communication et respecte les codes de communication avec les équipiers en intervention.<br>5. Vérifie l'équipement des personnes qui pénètrent, tel que précisé dans la procédure de l'intervention.<br>6. Respecte la procédure d'accès à l'espace confiné des équipiers en vérifiant tous les points exigés. | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | Les 6 indicateurs acquis              |
| <b>C2s</b>                | Assurer une présence constante et le maintien des conditions de l'intervention jusqu'à la remontée des équipiers               | 7. Assure une présence constante.<br>8. Vérifie le maintien des conditions de l'intervention (ventilation, contact et communication...) jusqu'à la remontée des équipiers.  | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/>   | Les 2 indicateurs acquis              |
| <b>C3s</b>                | Maîtriser les procédures d'alerte et de secours.   | 1. En cas d'alerte, d'alarme ou d'accident, respecte le scénario décrit dans la procédure ;<br>2. Donne l'alerte ;<br>3. Préviens les secours et donne les indications utiles d'identification du site et de nature de l'accident.<br>4. Facilite l'évacuation depuis l'extérieur de l'espace confiné pour les équipiers ;<br>5. Ne cherche jamais à accéder à l'intérieur de l'espace,<br>9. Préviens l'encadrement.   | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | Les 6 indicateurs acquis              |
| <b>CATEC® Surveillant</b> |  |   | <input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>   | <b>Objectifs C1-C2-C2s-C3s acquis</b> |

Date de passage de l'évaluation CATEC® Surveillant :

Proposition du jury : Date .....  Avis défavorable  Avis favorable

Commentaires circonstanciés motivant la proposition :

.....

.....

.....

|                 |                    |                     |
|-----------------|--------------------|---------------------|
| <b>Candidat</b> | <b>Nom</b> .....   | <b>Prénom</b> ..... |
| <b>Session</b>  | <b>Dates</b> ..... | <b>Lieu</b> .....   |
| <b>Jury</b>     | <b>Nom</b> .....   | <b>Signature</b>    |
|                 | <b>Nom</b> .....   | <b>Signature</b>    |

**CATEC®  
Intervenant**

Acquis

Non Acquis

**Fiche d'évaluation du CATEC® Intervenant - Compétences 1 – 2 – 3i – 4**
**ÉPREUVES**

Le candidat aura pour tâche de préparer une intervention en espace confiné en respectant les étapes de la procédure qui lui aura été expliquée. Il devra expliquer les raisons des mesures de prévention (réglementaires ou techniques) d'au moins 3 étapes de son intervention lors de l'épreuve. Il classera au moins 3 étapes dans l'ordre chronologique de réalisation. Afin de valider ses compétences pour des items qui n'auront pas pu être mis en pratique, le candidat pourra être amené à : repérer des anomalies dans une procédure qui lui serait proposée, commenter des illustrations, répondre à des questions complémentaires.

Le candidat devra pénétrer en espace confiné en respectant les procédures en vigueur pour cet espace. Il devra démontrer ses compétences au déclenchement d'une alerte ou d'une alarme, ou d'une simulation d'incident ou d'accident selon la procédure décrite en formation pour cet espace. Afin de valider les compétences pour des items qui n'auront pas pu être mis en pratique, le candidat pourra être amené à : repérer des anomalies dans une procédure qui lui serait proposée pour une situation d'intervention en espace confiné, commenter des illustrations, répondre à des questions complémentaires.

|           | Objectif   | CATEC® Intervenant<br>Indicateurs de réussite   | Non<br>acquis            | Acquis                   | Conditions<br>d'acquisition   |
|-----------|--|---|--------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| <b>C1</b> | Repérer les risques spécifiques liés aux caractéristiques des espaces confinés | 1. Explique l'intérêt d'une démarche de prévention.<br>2. Cite et explique les dangers et les risques spécifiques à ces espaces : asphyxie, intoxication, explosion.<br>3. Identifie au moins 3 autres dangers et risques associés à une intervention en espace confiné : chutes de hauteur, noyade, risques biologiques, bruit, risques liés à l'activité physique, intervention sur voirie, utilisation de haute pression...<br>4. Cite au moins 3 des obligations réglementaires pour les travaux dangereux d'intervention en espace confiné : autorisations, habilitations, plans de prévention et/ou procédures.<br>5. Identifie les rôles d'au moins 3 acteurs différents pour la prévention dans ce type d'intervention. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Au moins 4 indicateurs acquis |
|           | Maîtriser la(les) procédure(s) préalable(s) à toute intervention               | 6. Reconnaît au moins 3 des caractéristiques de danger de l'espace confiné proposé.<br>7. Cite au moins 4 informations à recueillir sur les conditions d'interventions pour l'espace de certification :<br>- Informations spécifiques (météo, consignations, balisage à respecter...);<br>- Autorisations préalables ;<br>- Consignation en cours ;<br>- Ventilation à surveiller ;<br>- Modalités de communication ;<br>- Modalités d'appel des secours ;<br>- Moyens d'évacuation en cas d'incident/accident.<br>8. Respecte les différentes procédures et consignes relatives aux préventions collectives de l'espace.   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les 3 indicateurs acquis      |

C1 acquis si les 2 conditions sont remplies

|                           | Objectif   | CATEC® Intervenant<br>Indicateurs de réussite   | Non<br>acquis  | Acquis   | Conditions<br>d'acquisition      |
|---------------------------|--|---|--|--|----------------------------------|
| <b>C2</b>                 | Utiliser les équipements de sécurité, vérifier leur bon état de fonctionnement, utiliser les moyens et codes de communication. | 1. Assure la mise en place des moyens d'accès à l'espace confiné.<br>2. Utilise les appareils de mesure fournis pour l'intervention.<br>3. Respecte la procédure de vérification de la qualité de l'air de l'espace confiné et interprète les mesures.<br>4. Utilise les appareils de communication et respecte les codes de communication avec les équipiers en intervention.<br>5. Vérifie l'équipement des personnes qui pénètrent, tel que précisé dans la procédure de l'intervention.<br>6. Respecte la procédure d'accès à l'espace confiné des équipiers en vérifiant tous les points exigés.                                 | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | Les 6 indicateurs acquis         |
| <b>C3i</b>                | Maîtriser les procédures d'évacuation.   | 1. En cas d'alerte, d'alarme ou d'accident, suit le scénario décrit dans la procédure.<br>8. Évacue calmement l'ouvrage.<br>9. Informe ou fait informer l'encadrement.  | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/>   | Les 3 indicateurs acquis         |
| <b>C4</b>                 | Maîtriser les procédures d'alerte et de secours.   | 1. Identifie des risques des espaces confinés à prendre en compte pour mener son activité professionnelle dans l'espace confiné en sécurité<br>2. Reste vigilant et attentif aux différents signes de danger.<br>3. Communique avec les autres opérateurs en cas de problème : maux de tête, nausée, malaise<br>4. Rend compte des événements ou observations qui pourraient être utiles ou compléter la connaissance des risques dans l'espace :<br>- événement susceptible d'affecter le fonctionnement des matériels,<br>- anomalie constatée dans l'espace qui pourrait générer des difficultés lors d'interventions ultérieures. | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/>   | Au moins 3 indicateurs acquis    |
| <b>CATEC® Intervenant</b> |  |   | <input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>   | <b>Tous les objectifs acquis</b> |

Date de passage de l'évaluation CATEC® Intervenant :

Proposition du jury : Date .....  Avis défavorable  Avis favorable

Commentaires circonstanciés motivant la proposition :

.....

.....

.....



|            | Objectif   | CATEC® Accompagnateur<br>Indicateurs de réussite  | Non<br>acquis  | Acquis   | Conditions<br>d'acquisition |
|------------|--|---|--|--|-----------------------------|
| <b>C2</b>  | Utiliser les équipements de sécurité, vérifier leur bon état de fonctionnement, utiliser les moyens et codes de communication. | 1. Assure la mise en place des moyens d'accès à l'espace confiné.<br>2. Utilise les appareils de mesure fournis pour l'intervention.<br>3. Respecte la procédure de vérification de la qualité de l'air de l'espace confiné et interprète les mesures.<br>4. Utilise les appareils de communication et respecte les codes de communication avec les équipiers en intervention.<br>5. Vérifie l'équipement des personnes qui pénètrent, tel que précisé dans la procédure de l'intervention.<br>6. Respecte la procédure d'accès à l'espace confiné des équipiers en vérifiant tous les points exigés. | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | Les 6 indicateurs acquis    |
| <b>C3a</b> | Maîtriser les procédures d'évacuation de l'espace confiné pour lui-même et une tierce personne non certifiée.                  | 1. En cas d'alerte, d'alarme ou d'accident, suit le scénario décrit dans la procédure.<br>6. Aider la personne accompagnée à se protéger les voies respiratoires si nécessaire (selon scénario d'évacuation pour ce type d'alerte).<br>7. Assure la sécurité et l'évacuation de la personne accompagnée.<br>8. Évacue calmement l'ouvrage.<br>9. Informe ou fait informer l'encadrement.  | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/>                             | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/>                             | Les 5 indicateurs acquis    |

|    | Objectif   | CATEC® Accompagnateur<br>Indicateurs de réussite  | Non acquis   | Acquis   | Conditions d'acquisition      |
|----|--|---|--|--|-------------------------------|
| C5 | Informer, expliquer, accompagner, occasionnellement, en toute sécurité, une tierce personne. | 1. Décrit et respecte la procédure d'accompagnement d'une tierce personne.<br>1.1. Vérifie l'existence du permis de pénétrer,<br>1.2. Contrôle les EPI préconisés nécessaires pour cette personne   | <input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>   | Tous les indicateurs acquis   |
|    |  | 2. Explique les procédures d'accès à l'espace confiné, les consignes de sécurité.<br>3. S'assure de la compréhension des consignes par cette personne et de son accord pour suivre ces consignes.<br>4. Explique l'utilisation des matériels employés pour accéder à l'espace.<br>5. S'assure de la compréhension des explications par cette personne et de son accord pour l'utilisation des matériels.<br>6. Explique comment :<br>- se protéger les voies respiratoires en cas de déclenchement d'une alerte gaz,<br>- utiliser les matériels dédiés au secours en cas d'alerte ou d'accident.<br>7. S'assure de la compréhension des explications par cette personne et de son accord pour l'utilisation des matériels. | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | Au moins 4 indicateurs acquis |
|    |  | 8. Aide la personne à s'équiper.<br>9. Aide la personne à accéder à l'espace confiné.<br>10. Reste à proximité pendant l'intervention.<br>11. Assure la communication avec le surveillant à l'extérieur de l'espace.<br>12. Assiste la personne en fin d'intervention lors du retour à l'air libre.   | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/>                             | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/>                             | Les 5 indicateurs acquis      |
|    |  | <b>CATEC® Accompagnateur</b>  |  | <input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>      |

Date de passage de l'évaluation CATEC® Accompagnateur :

Proposition du jury : Date .....  Avis défavorable  Avis favorable

Commentaires circonstanciés motivant la proposition :

.....

.....

.....

## V. ANNEXES B : FORMATEUR CATEC®

### A. Rappel du chapitre II - E

Pour former aux CATEC®, l'INRS et le Réseau Prévention – Assurance Maladie – Risques professionnels s'appuient sur des formateurs issus :

- des entreprises ou collectivités qui ont la volonté de former leurs propres salariés ;
- des organismes de formation travaillant pour ce secteur professionnel.

Le formateur CATEC® est formé et certifié par l'INRS, seul habilité à lui délivrer la certification CATEC®.

La qualité et les compétences des formateurs sont très importantes et doivent être contrôlées sur :

- la maîtrise du socle commun à dispenser pour la formation CATEC® ;
- la maîtrise pédagogique dans une situation de formation technique comportant des risques identifiés ;
- la capacité d'évaluer les stagiaires sur leurs compétences.

Les formateurs devront avoir :

- des connaissances : fondamentaux de la prévention, tels que présentés par le Réseau Prévention ;
- des compétences dans les domaines suivants pour :
  - Organiser, animer et évaluer une formation CATEC® ;
  - Identifier, analyser les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs et définir des mesures de prévention pour les interventions dans les espaces confinés rencontrés dans les milieux de l'eau potable et de l'assainissement, en particulier pour la réalisation de formations CATEC®, sur site réel sécurisé simulé ;
  - Gérer les situations d'urgence. (cas d'un incident/accident, pour une des personnes accueillies en formation).

## ***B. Activité métier : formateur CATEC®***

Le Formateur au Certificat d’Aptitude au Travail en Espace Confiné exerce une activité professionnelle de formateur technique spécialisé pour les activités rencontrées dans les domaines de l’eau potable et de l’assainissement.

Dans le cadre de ses activités de formation, il possède une double expertise, pédagogique et technique.

Il est amené à déployer des activités génériques décrites ci-après.

Le formateur :

- conçoit, propose, prépare, réalise, évalue des formations destinées à des publics adultes, dans le cadre de la formation continue, à partir d'une demande et sur la base du référentiel CATEC® ;
- contribue et favorise le développement des compétences (apprentissage des savoirs et des savoir-faire) pour l'adaptation aux évolutions techniques et professionnelles, pour l'acquisition d'une qualification et/ou pour la professionnalisation des personnes ;
- accompagne ou adapte les parcours de formation ;
- travaille en équipe et entretient des relations avec le monde professionnel ;
- peut réaliser l'analyse des besoins de formation d'une structure et concevoir des produits pédagogiques ;
- peut coordonner une équipe.

Le formateur a suivi et satisfait aux exigences des formations dispensées par l’INRS : fondamentaux de la prévention, formation de formateurs CATEC®. Il est à jour de ses renouvellements & formation continue. »

Dans le dispositif de formation CATEC®, il mène les activités spécifiques suivantes :

- Le formateur explique aux donneurs d’ordre le dispositif mis en place pour la formation CATEC®, destiné aux personnels intervenants et aux accompagnateurs en espace confiné pour les domaines de l’eau potable et de l’assainissement ;
- Il propose d’organiser et de réaliser cette formation selon le Référentiel CATEC® en fonction :
  - du certificat attendu (Surveillant, Intervenant, Accompagnateur, renouvellement et formation continue) ;
  - du type de public (eau, assainissement, TP, géomètres...) ;
  - après avoir indiqué et vérifié les prérequis exigés tels que décrits au chapitre II F ;
  - des demandes des entreprises : formation intra ou inter... ;
  - des lieux et dates de la formation : sur site dédié à la formation et/ou sur un espace sécurisé réel dont les caractéristiques sont précisées dans un cahier des charges et après établissement d’un plan de prévention de « formation en espace sécurisé réel ».

- Il adapte la pédagogie au public, à l'entreprise (contenus, articulation entre les différents thèmes, niveaux de discours...);
- Il évalue sur site, au moment de réaliser la formation, dans les conditions réelles d'exécution, les risques inhérents à son activité de formateur, responsable de stagiaires en intervention dans un espace confiné réel « sécurisé » ;
- Il réalise et formalise l'évaluation des risques et les mesures de prévention associées nécessaires pour son intervention de formation quand elle se déroule sur un site extérieur à l'organisme dont il dépend. Les points tels que décrits dans un plan de prévention peuvent être utilement renseignés et permettre de faire une évaluation complète ;
- Il prend les mesures de prévention nécessaires pour ne pas s'exposer ou exposer les personnes présentes sur le site de formation (il peut refuser un espace proposé qui ne serait pas conforme au cahier des charges de l'espace réel sécurisé, ou si les conditions d'exécution des exercices se détériorent durant la formation) ;
- Il prépare les scénarios de résolution d'événements (comportements de panique, ou incident/accident lors des exercices de simulation) avec le concours d'un autre formateur et les moyens de secours définis (par exemple : procédure de l'entreprise accueillante, ou plan de prévention...);
- Il prépare tous les éléments nécessaires à la formation : matériels d'intervention pour les accès aux espaces, EPI, supports pédagogiques, supports de formation, feuilles d'évaluation du stage, évaluations individuelles des compétences des stagiaires ;
- Il coordonne, réalise, anime et/ou évalue les formations selon le Référentiel CATEC®, avec le concours d'un autre formateur ;
- Il remplit l'ensemble des documents qui concernent son action de formation, administratifs, logistiques, pédagogiques, et les transmet aux services concernés, procès verbal de réussite ou d'échec, feuilles de présence, bilan de stage... ;
- En cas d'échec aux épreuves d'un stagiaire, il en informe par écrit le commanditaire et argumente sa décision. Il peut proposer le cas échéant une autre date d'épreuve de certification pour ce participant, avec ou non l'obligation de suivre une autre formation.
- Il participe à des forums de discussions ou à des regroupements de formateurs CATEC® pour suivre l'évolution du dispositif ;
- Il actualise ses connaissances sur les réglementations en vigueur, l'évolution des matériels techniques et les mesures à mettre en œuvre, pour la prévention des atteintes à la santé lors des interventions dans ces espaces.

## *C Le référentiel des domaines de compétences du formateur CATEC®*

Chaque domaine de compétence donnera lieu à une épreuve de certification.

### **Domaine de compétence 1 : Organiser, animer et évaluer une formation CATEC®**

| Compétences  | Savoirs associés  |
|--|---|
| <p><b>1. Maîtriser les référentiels du dispositif CATEC®</b></p> <p>1.1 Proposer une fiche programme et la réponse pédagogique pour une demande de formation CATEC®.</p> <p>1.2 Construire, organiser, animer, les sessions de formation CATEC®.</p> <p>1.3 Évaluer les salariés sur espace confiné sécurisé.</p> <p>1.4 Transmettre à l'INRS les résultats des épreuves de la certification des stagiaires.</p>   | <p><b>Organisation du dispositif</b></p> <p>Document de référence du dispositif.</p> <p>Fondamentaux de la prévention : définitions et identifications dangers/risques, composantes d'une situation de travail liées aux risques, repérer les risques à postériori ou à priori.</p> <p>Documents relatifs aux interventions en espaces confinés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- institutionnels, publications INRS...</li> <li>- réglementaires : Code du travail, Recommandations...</li> </ul> |
| <p><b>2. Construire, réaliser, animer et évaluer des formations</b></p> <p>2.1 Analyser les besoins en formation du public cible ;</p> <p>2.2 Concevoir un programme de formation ;</p> <p>2.3 Élaborer et faire évoluer les programmes pédagogiques et supports de cours ;</p> <p>2.4 Réaliser les séquences de formation ;</p> <p>2.5 Développer les compétences des stagiaires ;</p> <p>2.6 Évaluer les acquis de la formation ;</p> <p>2.7 Organiser le suivi (pédagogique, logistique, administratif...);</p> <p>2.8 Établir le bilan pédagogique de l'activité de formation et le transmettre aux interlocuteurs concernés (financeurs, partenaires sociaux...).</p> | <p>Définition des besoins</p> <p>Ingénierie pédagogique</p> <p>Formulation des objectifs pédagogiques</p> <p>Définition des contenus</p> <p>Choix des méthodes et de la progression pédagogiques</p> <p>Supports et outils nécessaires</p> <p>Techniques pédagogiques</p> <p>Fonctionnement d'un groupe en situation de formation</p> <p>Définition des modes d'évaluation</p> <p>Modalités d'évaluation de la séquence</p> <p>Organisation des épreuves</p>  |
| <p><b>3. Actualiser ses compétences techniques, scientifiques, réglementaires</b></p>  | <p>Législation de la formation continue</p> <p>Veille technique et réglementaire</p> <p>Formation continue dans le domaine</p>  |

**Domaine de compétence 2 :** Identifier, analyser les risques et définir des mesures de prévention pour les espaces confinés rencontrés dans les milieux de l'eau potable et de l'assainissement, en particulier pour la réalisation de formations CATEC® sur site réel sécurisé.

| Compétences  | Savoirs associés  |
|--|---|
| <p><b>4. Organiser la prévention des risques pour la réalisation des exercices en espace sécurisé réel</b></p> <p>4.1 Transmettre le cahier des charges technique de la formation.</p> <p>4.2 Participer à l'élaboration du plan de prévention et propose les mesures de prévention adaptées.</p> <p>4.3 Demander, obtenir et vérifier les autorisations de travail.</p> <p>4.4 Demander et appliquer les consignes et modes opératoires spécifiques de l'espace considéré.</p> <p>4.5 Vérifier les arrêtés de voirie si nécessaire.</p> <p>4.6 Contacter les services de la sécurité civile si nécessaire.</p> <p>4.7 Vérifier la pertinence de la procédure de secours mise en place et en informer les stagiaires (y compris en cas d'accident du formateur).</p>   | <p>Recommandation R447</p> <p>ED 6026 et ED 967.</p> <p>Document Unique, procédures.</p> <p>Réglementation sur la prévention des accidents en cas de coactivité : Plans de prévention : Art. R4511-1 à 12, R4512-1 à 16, R4513-1 à 13, R4514-1 à 10 du code du travail, Arrêté du 19 mars 1993 sur les travaux dangereux.</p> <p>Identification des acteurs responsables de la mise à disposition des moyens nécessaires à l'organisation de la formation.</p> <p>Procédures de demande d'intervention sur la voie publique et d'obtention des autorisations si nécessaire.</p>   |
| <p><b>5. Maîtriser les interventions en espace confinés dans les milieux de l'eau potable et de l'assainissement.</b></p> <p>5.1 Citer les principaux dangers des espaces confinés des milieux de l'eau potable et de l'assainissement</p> <p>5.2 Citer des situations dangereuses rencontrées dans les milieux de l'eau potable et de l'assainissement.</p> <p>5.3 Citer des exemples d'événements déclenchant ayant notamment entraînés des accidents.</p> <p>5.4 Maîtriser les matériels de sécurité nécessaires à prévenir les chutes lors de la formation en espace confiné dans les milieux de l'eau et de l'assainissement (tripode, harnais, stop-chute...).</p> <p>5.5 Maîtriser les EPI utilisés dans les exercices de simulation : maîtriser, a minima un modèle de détecteur multifonction, le modèle d'appareil de protection des voies respiratoires utilisé par les stagiaires pour la formation.</p> <p>5.6 Maîtriser les moyens de communication utilisés par les stagiaires.</p> <p>5.7 Rappeler les cas de procédures particulières : consignation/déconsignation hydraulique, électrique, chimique (désinfectants eau potable par exemple) Réglementation sur le risque de chute de hauteur.</p> | <p>Réglementation sur les Équipements de Protection Individuelle.</p> <p>Les contrôles réglementaires des matériels de sécurité</p> <p>Notices techniques des matériels et conditions d'utilisation (selon un zonage ATEX par exemple)</p> <p>Contrôles avant intervention, fiches de vie avec suivi technique et traçabilité.</p> <p>Informations sur les dispositifs de communication dans le domaine.</p> <p>Expérience d'au moins 2 ans de pratique d'activités d'interventions en espace confiné et/ou de formation d'adulte sur les interventions dans des situations comprenant les risques des espaces confinés.</p> <p>Veille technique régulière sur les matériels disponibles dans le domaine, et les analyses qui en sont faites par l'Institution.</p> |
| <p><b>6. Coordonner l'activité d'une équipe</b></p>  | <p>Techniques de management.</p>  |

**Domaine de compétence 3 : Gérer les situations dégradées**

| Compétences   | Savoirs associés  |
|---|---|
| <b>7. Porter secours à un stagiaire</b><br>7.1 En cas de déclenchement du détecteur de gaz<br>7.2 En cas de malaise<br>7.3 En cas de panique<br><b>8. Prévenir l'encadrement et préciser les événements qui se sont produits.</b> | Les EPI/EPC pour les EC.<br>La procédure d'alerte et d'évacuation.<br>Mise en œuvre des gestes d'aide à l'équipement des voies respiratoires d'une autre personne |

## D. Le référentiel de certification

### 1 / NATURE DES ÉPREUVES

| N° Épreuve       | Compétences évaluées     | Description de l'épreuve certificative  | Conditions de mise en œuvre   | Conditions de réussite   |
|------------------|--------------------------|---|---|--------------------------|
| Formateur CATEC® | Domaine de compétences 1 | <p><b>Épreuve n° 1</b></p> <p>Le candidat aura pour tâche de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- satisfaire à une épreuve écrite sur les connaissances techniques, scientifiques, technologiques, réglementaires.</li> <li>- construire et proposer une séquence de formation sur un thème en conformité avec les exigences du référentiel de compétences et adapté aux évolutions des connaissances et techniques.</li> <li>- animer une séquence.</li> <li>- expliquer et justifier ses choix concernant la démarche pédagogique (méthodes).</li> <li>- mettre en place une des épreuves de d'évaluation des acquis CATEC®.</li> </ul> | <p><b>Épreuve écrite</b> : 2 heures</p> <p><b>Épreuve pratique</b> :</p> <p>Préparation pendant l'intersession</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une séquence de 30 mn d'animation</li> <li>- d'une des épreuves d'évaluation pour la présenter en deuxième période</li> </ul> | Voir grille d'évaluation |
|                  | Domaine de compétences 2 | <p><b>Épreuve n° 2</b></p> <p>Le candidat devra proposer le cahier des charges à transmettre à une entreprise qui souhaiterait utiliser un espace confiné réel comme lieu de formation.</p>   | <p><b>Épreuve écrite</b> :</p> <p>Étude de cas 1,5 heure</p>  |                          |
|                  | Domaine de compétences 3 | <p><b>Épreuve n° 3</b></p> <p>Le candidat sera mis en situation de porter secours à un stagiaire à partir d'un scénario d'incident ou d'accident simulé, à un quelconque moment de la réalisation pédagogique d'une séquence.</p> <p>Il devra mettre en œuvre la procédure d'alerte, de secours, et d'évacuation relative à l'événement.</p>  | <p><b>Épreuve pratique</b> : 0,5 heure</p> <p>Exercice de simulation d'évacuation d'une personne/un stagiaire, considéré en situation de formation.</p>   |                          |

## 2 / FICHES D'ÉVALUATION DU FORMATEUR CATEC®

|                 |                    |                     |
|-----------------|--------------------|---------------------|
| <b>Candidat</b> | <b>Nom</b> .....   | <b>Prénom</b> ..... |
| <b>Session</b>  | <b>Dates</b> ..... | <b>Lieu</b> .....   |
| <b>Jury</b>     | <b>Nom</b> .....   | <b>Signature</b>    |
|                 | <b>Nom</b> .....   | <b>Signature</b>    |

### CATEC® Formateur

- Acquis  
 Non Acquis

### Fiche d'évaluation du formateur CATEC®

**DOMAINE DE COMPÉTENCES 1** : Le candidat aura pour tâche de :

- construire et proposer une séquence de formation sur un thème en conformité avec les exigences du référentiel de compétences et adapté aux évolutions des connaissances et techniques
- animer une séquence
- expliquer et justifier ses choix concernant la démarche pédagogique (méthodes).
- mettre en place une des épreuves d'évaluation des acquis CATEC®.
- satisfaire à une épreuve écrite sur les connaissances techniques, scientifiques, technologiques, réglementaire.

|                                 | Objectif  | CATEC® Formateur<br>Indicateurs de réussite  | Non<br>acquis            | Acquis                   | Conditions<br>d'acquisition              |
|---------------------------------|---|--|--------------------------|--------------------------|--|
| <b>C1</b>                       | Maîtriser les référentiels du dispositif CATEC®.                  | 1.1 Proposer une fiche programme et le cahier des charges pédagogique associé pour une demande de formation CATEC®,<br>1.2 Construire, organiser, animer, les sessions de formation CATEC®,<br>1.3 Évaluer les salariés en espace confiné sécurisé,<br>1.4 Transmettre à l'INRS les résultats des épreuves de la certification des stagiaires.   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les 4 indicateurs acquis                 |
| <b>C2</b>                       | Maîtriser la(les) procédure(s) préalable(s) à toute intervention. | 2.1 Analyser les besoins en formation du public cible ;<br>2.2 Concevoir un programme de formation ;<br>2.3 Élaborer et faire évoluer les programmes pédagogiques et supports de cours ;<br>2.4 Réaliser les séquences de formation ;<br>2.5 Développer les compétences des stagiaires ;<br>2.6 Évaluer les acquis de la formation ;<br>2.7 Organiser le suivi pédagogique des stagiaires et leur évaluation ;<br>2.8 Établir le bilan pédagogique de l'activité de formation et le transmettre aux interlocuteurs concernés (financeurs, partenaires sociaux...). | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Au moins 7 indicateurs acquis            |
| <b>C3</b>                       |   | Législation de la formation continue<br>Veille technique et réglementaire<br>Formation continue dans le domaine  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Au moins 2 indicateurs acquis            |
| <b>DOMAINE DE COMPÉTENCES 1</b> |   |  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <b>Objectifs<br/>C1-C2-C3<br/>acquis</b> |

**Fiche d'évaluation du formateur CATEC®**
**DOMAINE DE COMPÉTENCES 2** : Le candidat aura pour tâche de :

- préparer et réaliser une évaluation des risques pour un espace confiné proposé comme espace de formation.

|                                 | Objectif   | CATEC® Formateur<br>Indicateurs de réussite   | Non<br>acquis  | Acquis   | Conditions<br>d'acquisition              |
|---------------------------------|--|---|--|--|--|
| <b>C4</b>                       | Organiser la prévention des risques pour la réalisation des exercices sur espace sécurisé réel.          | 4.1 Transmettre le cahier des charges technique de la formation.<br>4.2 Participer à l'élaboration du plan de prévention et proposer les mesures de prévention adaptées.<br>4.3 Demander, obtenir et vérifier les autorisations de travail.<br>4.4 Demander et utiliser les consignes et modes opératoires spécifiques de l'espace considéré.<br>4.5 Vérifier les arrêtés de voirie si nécessaire.<br>4.6 Contacter les services de la sécurité civile si nécessaire.<br>4.7 Vérifier la pertinence de la procédure de secours mise en place et en informer les stagiaires (y compris en cas d'accident du formateur).  | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | Au moins 6 indicateurs acquis            |
| <b>C5</b>                       | Maîtriser les interventions en espace confinés dans les milieux de l'eau potable et de l'assainissement. | 5.1 Maîtriser les matériels de sécurité nécessaires à prévenir les chutes lors de la formation en espace confiné dans les milieux de l'eau et de l'assainissement (tripode, harnais, stop-chute...).<br>5.2 Maîtriser les EPI utilisés dans les exercices de simulation : maîtriser, a minima, un modèle de détecteur multifonction, le modèle d'appareil de protection des voies respiratoires utilisé par les stagiaires pour la formation.<br>5.3 Expliquer les principales différences de fonctionnement entre plusieurs matériels disponibles sur le marché.<br>5.4 Maîtriser les moyens de communication utilisés par les stagiaires pour leur intervention en espaces confinés.<br>5.5 Rappeler les cas de procédures particulières : consignation/déconsignation hydraulique, électrique, chimique (désinfectants eau potable par exemple)<br>5.6 Citer ou montrer des exemples proches des environnements rencontrés dans leurs activités par les stagiaires présents. | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/>                             | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/>                             | Au moins 5 indicateurs acquis            |
| <b>C6</b>                       | Coordonner l'activité d'une équipe.  | Maîtriser les techniques de management dans l'organisation des exercices en espace confinés (avec le formateur coéquipier et les stagiaires)  | <input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>   | Indicateur acquis                        |
| <b>DOMAINE DE COMPÉTENCES 2</b> |  |   | <input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>   | <b>Objectifs<br/>C4–C5–C6<br/>acquis</b> |

**Fiche d'évaluation du formateur CATEC®**

**DOMAINE DE COMPÉTENCES 3** : Le candidat aura pour tâche de :

- porter secours à un stagiaire à partir d'un scénario d'incident ou d'accident simulé, à un quelconque moment de la réalisation pédagogique d'une séquence.
- mettre en œuvre la procédure d'alerte, de secours, et d'évacuation relative à l'événement.

|                                 | Objectif                       | CATEC® Formateur<br>Indicateurs de réussite   | Non<br>acquis  | Acquis   | Conditions<br>d'acquisition   |
|---------------------------------|--------------------------------|---|--|--|-------------------------------|
| <b>C7</b>                       | Porter secours à un stagiaire. | Maîtriser l'alerte<br>Maîtriser la mise en place des secours à porter<br>Maîtriser le comportement du groupe de stagiaires<br>Prévenir et assurer l'information des responsables concernés (pour l'organisme responsable de la formation, et pour l'entreprise dont dépend le salarié). | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | Les 4 indicateurs acquis      |
| <b>DOMAINE DE COMPÉTENCES 3</b> |                                |   | <input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>   | <b>Objectif<br/>C7 acquis</b> |

Date de passage de l'évaluation CATEC® Formateur :

Proposition du jury : Date : .....  Avis défavorable  Avis favorable

Commentaires circonstanciés motivant la proposition :

.....

.....

.....

## *E. Modalités d'organisation de la formation de formateur CATEC®*

**Formation des formateurs** : L'objectif est d'assurer aux formateurs une compréhension uniformisée des objectifs du dispositif et des moyens à mettre en œuvre, tant pour les formations que pour la réalisation des évaluations.

Il est nécessaire avant la formation d'apporter les éléments prouvant les prérequis.

Groupe maximum : 10 formateurs

| FORMATEURS CATEC®   | Durées minimum |
|---|----------------|
| <b>Séquence 1</b>   | <b>3 jours</b> |
| Vérification des prérequis individuels (documentée)<br>Questionnaire d'introduction pour évaluer les savoirs existants du groupe de formateurs présents   | 0,25 jour      |
| Présentation du dispositif<br>Travaux sur les documents de référence et constructions des déroulés pédagogiques   | 1,75 jour      |
| L'évaluation des risques et le choix des espaces confinés de formation  | 0,5 jour       |
| Préparation au suivi administratif du dispositif  | 0,25 jour      |
| Préparation des travaux d'intersession et préparation des épreuves d'évaluation du formateur prévue lors de la séquence 2   | 0,25 jour      |
| <b>Séquence 2</b>   | <b>3 jours</b> |
| Sur les points pour lesquels des écarts dans le groupe de formateurs ont été repérés en séquence 1 des apports de formation complémentaires théoriques et techniques seront assurés par des experts dans les domaines visés :<br>- La pratique de l'évaluation des risques sur les espaces confinés,<br>- La pratique de la mise en place des procédures ou de plans de prévention<br>- Les fondamentaux des techniques de prévention : ventilation,<br>- L'utilisation des matériels de sécurité : usage des détecteurs... | 2 jours        |
| Évaluations certificatives  | 1 jour         |

### **Formation au renouvellement et formation continue du Formateur CATEC®**

Le maintien de la certification CATEC® est conditionné par la participation, une fois tous les ans, aux journées de regroupement organisées par l'INRS sur les aspects pédagogiques et techniques de réalisation des formations.

Tous les 3 ans renouvellement et formation continue portant sur le déploiement et l'évolution du dispositif CATEC® : 3 jours minimum (incluant la réunion annuelle d'échanges de pratique. Les prérequis sont également à valider pour le renouvellement de la certification CATEC®.

## *F. Les prérequis des formations de formateur CATEC®*

Les prérequis suivants sont documentés lors de la demande d'inscription. Seuls les dossiers complets ouvrent l'accès aux formations de formateurs.

- Le formateur doit justifier d'une formation pédagogique et/ou d'une pratique régulière d'au moins deux ans de formation pour adultes. Les formateurs d'organisme de formation devront justifier d'une base minimale de 50 jours de face à face par an, les formateurs d'entreprise intervenant en espace confinés dans les milieux de l'eau et de l'assainissement devront justifier d'une base minimale de 24 jours de face à face par an.
- Le formateur doit justifier d'une expérience technique des interventions en espace confinés dans les milieux de l'eau et de l'assainissement d'au moins 2 ans (exercice d'un métier dans ces milieux, ou assistance d'un formateur confirmé),
- Le formateur qui évalue les intervenants & accompagnateurs en espace réel sécurisé est apte au plan médical pour intervenir en espace confiné, et utiliser les équipements de sécurité mis en œuvre à cette occasion,
- Le formateur doit avoir suivi et satisfait aux exigences de la formation gratuite, sur les fondamentaux de la prévention, dispensée par l'INRS : Acquérir des bases en prévention des risques professionnels (durée estimée : 20 heures réparties sur 3 mois). Les conditions d'inscription à cette formation sont précisées sur le site de l'INRS,
- Le formateur doit être formé aux premiers secours Sauveteur Secouriste du Travail (SST ou équivalent reconnu comme tel par le Réseau Prévention – Assurance Maladie – Risques professionnels, avec un recyclage régulier) et avoir un certificat valide sur la période de formation pour assurer les formations CATEC®,
- Le formateur doit avoir des connaissances sur :
  - la réglementation, en particulier celle citée dans le document de référence,
  - le balisage,
  - les démarches nécessaires à l'obtention des arrêtés de voiries,
- Le formateur doit maîtriser (en général confirmé par des stages spécifiques et régulièrement renouvelés) :
  - l'utilisation des détecteurs,
  - l'utilisation des équipements de travail en hauteur (harnais, dispositif antichute, tripode),
- l'utilisation de plusieurs (au moins 2 différents) appareils respiratoires d'évacuation.